

Mémoire

Présenté par :

PAPA MADIOP

DIOP

D'ECONOMIE

APPLIQUEE

Le système financier formel du sous secteur de la pêche artisanale : le cas de Mbour

DECEMBRE 1991



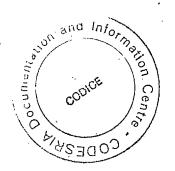
0 5 OCT. 1992

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

ECOLE NATIONALE D'ECONOMIE APPLIQUEE

07.10.04 DIO 5066



MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

THEME

LE SYSTEME FINANCIER FORMEL DU SOUS SECTEUR DE LA PECHE ARTISANALE (LE CAS DE MBOUR)

PRESENTE PAR:
PAPA MADIOP DIOP
COLLEGE PLANIFICATION
(18e PROMOTION)

SOUS LA DIRECTION DE
MONSIEUR BARA GUEYE
CHEF DU DEPARTEMENT
DE LA RECHERCHE APPLIQUEE
A L'ENEA

DECEMBRE 1991

DEDICACE

- A MA GRAND'MERE FATOU DIEYE

 RAPPELEE A DIEU EN 1982 QUE

 LA TERRE DE GANDIOLE LUI SOIT LEGEREN
- A'MON AMI SOULEYMANE MBENGUE A TASSINER

 GANDIOLE

 JE VOUS DEDIE CE MEMOIRE.

REMERCIEMENTS

Nous remercions tous ceux qui ont contribué à notre encadrement et à notre éducation .

- Mon père dont ses cons**£lés** et ses prières m'éclairent toujours le chemin.
 - Ma brave mère
 - Ma tante Astou Fall Diop
 - Mes frères et soeurs
 - Mon oncle Thierno Ndiaye et famille à thies
- Mon grand père Elhadj Ousmane Gueye et famille à pikine.

 Nous tenons aussi à remercier tous ceux ,qui de près ou de <u>loin</u>

 ont apporté leurs concours à l'élaboration de ce mémoire:
 - Mes braves professeurs de l'ENEA
- Mon directeur de mémoire, Monsieur Bara Gueye coordonateur de la recherche appliquée à l'ENEA
- Tous mes camarades de la 18ème promotion en particulier mon voisin de chambre DIENG Adama pour sa compréhension durant nos trois années de cohabitation
- Le directeur général de la CNCAS pour m'avoir accordé ce stage et pour son soutien materiel
- Monsieur Moussa Cissé directeur de l'administration et des ressources humaines de la CNCAS.
 - Monsieur M'baye Diouf chef du personnel de la CNCAS
- Monsieur Mamadou Diouf chef de bureau de l'agence de la CNCAS DE Mbour pour sa collaboration sincère sur le terrain.
- Monsieur Yoro Diaw Ndiaye coordonateur programme CNCAS-Propêche.

nsieur Cherif younouss Ndiaye directeur du projet PAPEC.

- Monsieur Biaguy directeur adjoint du projet PAPEC
- Monsieur Alioune B.sy chef du service de la gestion du crédit PAPEC
 - Tous les autres agents du PAPEC
 - Monsieur Lamine Gueye chef du poste de contrôle des pêches

- Monsieur Mawade Ndiaye, ingenieur des travaux de planification au CAMP pour ses conseils qui nous ont orienté dans le choix du sujet.
- Monsieur Aliou Sall expert -consultant en pêche sécrétaire exécutif du CREDETIP
 - Monsieur Moustapha DEME chercheur au CRODT
- Notre camarade Karim Bâ qui nous a beaucoup aidé à la saisie du document.
- -Notre ami Mbacké Sembene et famille qui m'ont hebergé durant tout notre séjour à Mbour.

RESUME

L'étude porte sur le financement du sous secteur de la pêche artisanale à Mbour.

Tout dabord nous avons essayé de présenter le cadre d'etude à travers ses aspects physiques , démographiques et socioéconomiques.

Ensuite un diagnostique complet de la filière pêche et de ses activités annexes a été éffectué.

En effet l'analyse des systemes financiers formel et informel nous a permis de comprendre leur complèmentarité mais surtout leurs limites.

En fin , l'analyse des organisations de base depuis les coopératives primaires d'avitaillement (CPA) jusqu'aux groupements d'intetêt économique (GIE), suivi de l'analyse du propriet de vue des acteurs du secteur face aux systèmes financiers actuels, ont permis de dégager un mode de financement qui vise à adapter l'intervention étatique aux réalités du secteur et à faciliter l'accès au crédit aux differents opérateurs de la filière.

TABLE DES SIGLES

ATEPAS : Amélioration des techniques de la pêche artisanale au Sénégal (composante de PRO-PECHE)

BNDS : Banque Nationale de dénéloppement du Sénégal

CAPAS : Centre D'assistance à la pêche artisanale Qui Sénégal

CAMP : Centre d'assistance à la motorisation des pirogues

CEPIA: Caisse d'encouragement à la pêche et à ses industries annexes

CNCAS : Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal

COPMER : Coopérative de pêche maritime

CPA : Coopérative primaire d'avitaillement

CREDETIP: Centre de recherche pour le développement de techniques intermédiaires de la pêche.

CRODT: Centre de recherche océanographique de Dakar -Thiaroye

DOPM : Direction de l'océanographie et des pêches maritimes

FAD : Fonds africains de développement

FENAGIE-PECHE : Fédération nationale des GIE de pêche

GIE: Groupement d'intérêt économique

ONCAD: Office national de commercialisation et d'assistance au développement

ORSTOM : institut français de recherchces scientifiques pour le développement en coopération

PAMEZ : Projet de développement de la pêche artisanale à Ziguinchor

PAPEC : Projet de développement de la pêche artisanale de la petite côte

PRO-PECHE: Programme d'assistance à la pêche artisanale

SAPCO : Société d'aménagement de la petite côte

SOFISEDIT : Société financière Sénégalaise pour le développement industriel et du tourisme

SONAGA : Société nationale de garantie et d'assistance .

SOPESINE : Société de pêche du Sine.

AVANT PROPOS

Ce mémoire sanctionne la fin de trois années d'études et de recherche à L'ENEA. Le choix du thème s'explique d'une part par le grand rôle que joue le sous secteur de la pêche artisanale dans la vie des populations du pays et dans l'économie nationale, d'autre part par les problèmes financiers auquels sont confrontés les opérateurs de la filière.

L'intervention Etatique depuis plusieurs decennies a revêti plusieurs formes mais n'arrive pas encore à couvrir tous les besoins des differents acteurs à cause du manque d'un systeme adapté.

Pour vérifier les hypothèses que nous avons dégagées, une certaine méthodologie de recherche a été adaptéé.

C'est ainsi que nous avons élaboré des questionnaires destinés aux GIE, aux différents acteurs de la filière et aux institutions financières chargées du financement. Nous avons aussi effectué une collecte de données au niveau des structures d'encadrement de la pêche (poste de contrôle , PAPEC), des structures de recherche (CRODT) et au niveau des services départementaux (Urbanisme, Agriculture, Elevage).

Nous nous sommes en plus servià de nos observations durantnotre séjour sur le terrain et des informations informelles recuellies au cours des causeries autour du thé.

L'enquête a aussi touché les acteurs du systeme financier informel \tilde{h} le seul critère de choix était la disponibilité.

L'analyse des informations reçues nous a permis de réaliser ce document.

Toutefois notons que vu les difficulés auxquelles nous nous sommes confrontés:

-Insuffisance du temps qui nous était imparti par rapport à la complexité du sujet;

- Insuffisance de nos moyens financiers;
- Insuffisance de nos moyens materiels;
- Reticence de certains opérateurs
- ... la liste n'est pas Maustive

Ce travail se veut une simple conthibution dans la recherche de solutions à l'épineux problème du financement formel du sous secteur de la pêche artisanale.

Qu'il puisse ouvrir des pistes de reflexion que d'autres chercheurs pourront emprunter pour affrondir la recherche.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

CHAPITRE I: // 6/14/15/15/16/14/15 pects physiques

1-1- Situation et limites

- 1-2- Relief et sol
- 1-3- Climat et végétation

CAPITRE II: Aspects socio-économiques

- 2-1 Caractéristiques démographiques
- 2-1-1 Historique
- 2-1-2 Evolution de la population
- 2-1-2-1 Mbour Tefess
- 2-1-3 Les ethnies et les religions
- 2-1-4 Les differents niveaux d'intérogation Urbaine Integration

CHAPITRE III: Les activités économiques

- 3-1 La pêche
- 3-2 L'agriculture
- 3-3 L'élevage
- 3-4 Le tourisme
- 3-5 L'artisanat
- 3-6 Le commerce

CONCLUSION PARTIELLE

2éme Partie

BILAN DIAGNOSTIC DE LA PECHE MARITIME DANS

LA ZONE DE MBOUR

CHAPITRE I:

LES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET L'ARMEMENT

1-1 🕑 - Les Ressources halieutiques

1-2 - L'armement

1-2-1 - Les infrastructures liées à l'embarcation

1-2-1-1 - Les charpentiers

1-2-1-2 - Les mécaniciens

CHAPITRE II: LA PRODUCTION

2-1 - L'évaluation de la production de 1987 à 1990

2-2 - Les infrastructures liées à la production

2-2-1 - Les station d'essence pêche

2-2-2 - Les dépôts de glace

2-3 - La ventilation de la production

CHAPITRE III: LA TRANSFORMATION ARTISANALE

CHAPITRE IV:

COMMERCIALISATION .

4-1 - Les infrastructures liées à la commercilisation

4-1-1 - Le parc piroquier.

4-1-2 - Le centre de mareyage

4-1-3 - La fabrication des paniers

4-2 - La commercilisation

LE CHAPITRE V:

LES AUTRES INFRASTRUCTURES DE SERVICE

ROUTIERES

- CONCLUSION PARTIELLE

3ème PARTIE LES SYSTEMES FINANCIERS FORMELS ET INFORMELS

DU SOUS SECTEUR

CHAPITRE I: LE SYSTEME FORMEL

- 1-1 La pêche et les interventions publiques
- 1-1-1 Besoins financiersdu secteur
- 1-1-2 Moyens mis en oeuvre
- 1-1-3 Les bases de l'effondrement du système
- 1-1-4 Autres formes d'intervention publique
- 1-1-4-1 Les politiques sectorielles d'accompagnement
- 1-1-4-2 Les projets régionnaux de développement
- 1-2 Le projet de développemnt de la pêche artisanale, de la petite côte
- 1-2-1 Présentation du projet
- 1-2-2 Objectif du projet
- 1-2-3 Ligne de crédit
- 1-2-4 Conditions d'octroi des prêts sur la ligne de crédit PAPEC
- 1-2-5 Les GIE dans la commune de MBour
- 1-2-5-1 Organisation des GIE et fonctionnemnt
- 1-2-6 Analyse du mécanisme de financement
- 1-2-7 Exécution du volet crédit du projet PAPEC dans la commune de MBour
- 1-2-7-1 Situation des rélisations pour les pêcheurs
- 1-2-7-2 Situation de réalisations pour les transformateurs
- 1-2-7-3 Financement des mécaniciens .
- 1-2-7-4 Financement des charpentiers constructeurs de pirogues
- 1-2-8 Raison des difficultés recontrées dans l'exécution du volet ligne de crédit
- 1-2-9 Perception des bénéfiaires du système financier du projet

1-3-Q - Les autres marchés financiers formels

- 1-3-1 L'USAID
- 1-3-2 La BICIS
- 1-3-3 La CNCAS
- 1-3-4 Le CAPAS

CONCLUSION PARTIELLE

CHAPITRE II: Le système financier informel dans le sous

secteur de la pêche artisanale.

- 2-1 La survivance et le dynamisme du crédit et de l'épargne informel
- 2-2 Les marches financiers informels
- 2-3 L'epargne

CONCLUSION PARTIELLE

ITRE ICHAPITRE III: Secteurs formels et informels: Dualité ou

Complémentarité.

CONLUSION GENERALE.

INTRODUCTION

Les progrés accomplis par la pêche au cours des deux dernières décennies (1970 - 1990) témoignent de la grande vitalité de ce secteur . Aujourd'hui, cette tendance s'est affirmée . La pêche occupe la première position dans l'économie nationale . Elle bénéficie des conditions naturelles favorables .

- La position du pays sur le bassin de l'Atlantique Oriental où , du fait de la présence des courants froids qui provoquent l'action des upwellings, les conditions hydrologiques sont trés favorables à la reproduction des espèces .
- Une large façade maritime ($750~\rm{km}$ de côtes) , un large plateau continental riche en éléments nutritifs pour les poissons
 - Des eaux particulièrement poissonneuses
 - Une longue tradition de marins pêcheurs
- Des habitudes alimentaires favorisant la consommation du poisson .

Les 320 000 tonnes de produits halieutiques débarqués annullement sur les côtes Sénégalaises génèrent un chiffre d'affaire de plus 50 milliards de francs CFA. Seul secteur à l'abri des aléas climatiques, le pêche a permis au cours de ces dernières années de grave sécheresse la stabilisation de la valeur ajoutée du secteur primaire. Elle présente 11 % du PIB de ce secteur et 2,3 % du PIB total. Cette part s'est régulièrement accrue depuis 1960 en passant de 1,6 % à 11 %.

Elle est tout aussi efficiente au plan social . c'est en effet une branche qui fournit beaucoup d'emplois (150 000) en temps plein . Nais encore 10 % de la population Sénégalaise vit des ressources qu'elle sérète .

Elle contribue pour une large part au combat mené pour l'aotossifisance alimentaire (le poisson étant la principale nourriture protéique de la population . Elle couvre plus de 47 % des besoins en protéine animale de la population . Le fait le plus remarquable réside dans le rôle prépondérant de la pêche au niveau des exportations où elle devance les phosphates et depuis 1980 les produits arachidiers . Tout aussi déterminante est sa contribution au rééquilibre de la balance des paiements du pays , quand on sait que plus de 25 % des exportations nationales sont constituées de produits halieutiques .

La pêche artisanale fournit prés de 2/3 des débarquements totaux soit 213 000 tonnes . Depuis les années 1972 , elle connaît un développement soutenu grace à la motorisation et l'introduction des nouvelles techniques de pêche (sennes tournantes) .

Ce sous secteur de la pêche artisanale pourrait cependant connaître un développement plus important si les acteurs arrivaient à résoudre les difficultés liées à leur organisation et au financement. Ces considérations nous permettent de définir la problématique suivante :

Longtemps restée une pêche d'autosubsistance , la pêche artisanale a progressivement évolué en se modernisant . L'introduction d'engins de pêche plus performants , a permis d'augmenter la production de cette branche d'activité .

Ce développement a posé et pose toujours le problème d'équipement des pêcheurs artisans en matériel de production , de conservation , de traitement et de distribution des produits .

Les variations saisonnières et interannuelles de la production déterminent conséquemment des fluctuations de revenus des artisans , ce qui rend difficile la constitution d'une épargne .

Alors que l'exploitation des eaux en profondeur plus fertile nécessite des moyens performants qui dépassent souvent le pouvoir d'achat des pêcheurs artisans. En amont et en aval de la production on note un certain nombre de problèmes tel que l'insuffisance des moyens pour les charpentiers constructeurs de pirogues, les mécaniciens réparateurs des moteurs de pêche, les transformateurs (industrie artisanale) du poisson et les mareyeurs qui assurent la commercialisation.

L'imporatnce des besoins de financement pour la pêche artisanale explique le développemnt rapide des aides financières qui lui sont attribuées.

Pour faire face à la demande d'invéétissement et à cause des risques liés à la mise en oeuvre d'un capital en vue de l'exploitation d'une ressource renouvelable et aléatoire, les états ou les collectivités ont dù intervenir massivement. L'évolution en croissance des prix d'achats des nouvelles unités, l'augmentation des coûts d'exploitation ... combinés à l'insuffisance des potentialités de crédits à long, moyen ou court terme ainsi que la faiblesse des possiblités d'autofinancement expliquent celà.

Les banques et autres institutions financières ont toujours considéré le secteur de la pêche en général , et celui de la pêche artisanale en particulier , comme un secteur à hauts risques.

L'expérience en la matière a été pour l'essentiel initiée et développée par l'Etat suivant un processus en trois phases :

- La première phase a condisté à l'exonération des droits et taxes du matériel ;

- La deuxième phase est celle relative à la mise en place d'un système de crédit coopératif. Les coopératives primaires d'avitaillement encadréespar la direction des pêches maritimes (DOPM) ont bénéficier du concours financier du projet d'assistance à la pêche artisanale du Sénégal (CAMP) qui a été de 1972 à 1987 le seul organisme de financement de la pêche artisanale, dont les ressources proviennent d'aides bilatérales (Canada - Japon). Toutefois, ce financement est limité à la seule acquisition des moteurs hors-bord. La satisfaction des autres besoins s'est faite soit sur fonds propres soit sur préfinancement par le système traditionnel.

- Le financement des activités de distribution: (moyen de transport) pour les mareyeurs relevait presque exclusivement de la S O N A G A ou des usines de transformations sur la base de contrats d'approvisionnement en produits de pêche . L'intervention étatique s'est orientée dés les premières années de l'indépendance vers un contrôle du mareyage et de l'accés à la puis vers un essai de limitation du rôle et de la place des circuits de distribution privés. La constitution de routes et le déclin de la pêche sur le fleuve Sénégal ont soutenu l'expansion de la commercialisation . Différentes expériences "modernes" publiques ou privées ont été tentées : chaîne de froid, SOPESINE, "Complexe industiel" de Cayar, projet CAPAS (Centre d'Assistance à la Pêche Artisanale Sénégalaise)... etc. Force est de constater que la plupart des ces expériences ; à l'exeption des certaines usines implantées à Dakar , n'ont pas reussi à remettre en cause la place du petit et moyen commerce privé . L'echec des projets qui voulaient répondre pour l'essentiel à la volnté d'amèliorer les conditions matérielles de la distribution sont riches d'enseignements . L'exemple de ces projets montrent l'incapacité du dispositif d'intervention à tenir compte des expériences passées .

Le CAPAS reprend pour l'essentiel les objectifs qui avaient déjà été assignés au projet COPMER (1950) qui avait échoué pour des raisons sensiblement identiques (problème de gestion et d'incapacité ou de manque de volonté d'intégrer le commerce privé à l'expérience) . Les autres activités annexes à la production (l'industrie artisanale de transformation , la charpenterie pour la construction de pirogues , la mécanique pour la réparation des moteurs de pêche) n'avaient bénéficié d'ancun soutien financier La seule intervention dans le domaine de la transformation relève de la puissance publique pour l'équipement de quelques centres importants en infrastructures et moyens de production à usage colléctif .

- La troisième phase en cours a démarré avec la mise en place de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (S.N.C.A.S). De par sa vocation et son orientation, elle devrait constituer le moteur du développement de la pêche artisanale. Dans cette optique, l'Etat a négocier dans le cadre des projets de développement de la pêche artisanale des régions maritimes riches en potentialités, des lignes de crédit (P.A.P.E.C sur la petite côte, P.A.M.E.Z en casamance) domiciliées à la C.N.C.A.S en renfort aux moyens de cette banque.
- Les interventions publiques plus les récentes reconnaissent l'existance de complémentarités plutôt que de contradiction entre les différents niveaux de la filière . Les nouveaux dispositifs place (projet P.A.P.E.C en mis en collaboration avec la Caisse Nationale de crédit Agricole , sont faveur des intermédiaires : crédit pour orientésen partie en l'achat d'équipement plus adapté aménagement des commercialisation . Cette nouvelle orientation s'inscrit dans le cadre plus général du "désengagament de l'Etat" et dela promotion des azimuts du secteur privé , conformément à la politique libérale en vigueur aujourd'hui .

Pour répondre aux solicitations du monde pêcheurs la S.N.C.A.S a repris le financement mais en appliquant les conditions bancaires sans tenir compte des spécificités des bénéficiaires.

Cette structure met à la disposition des acteurs de la pêche artisanale unsystème de crédit . L'accés est déterminé par certaines conditions miniumum .

Le crédit agricole exige des G.I.E un apport personnel de 20% Un système qui a favorisé certains fonctionnaires et des acteurs de profession libérales qui investissent dans ce secteur et emploient les pêcheurs comme exécutants. Ces derniers se voient souvent exclus par leurs incapacité de faire face au système de crédit.

Aujourd'hui la C.N.C.A.S recontre d'énormes difficultés :

Le niveau des impayés dans sous secteur de la pêche artisanale devient très élevè et risque de compromettre le financement des pêcheurs et d'entraver le développemnt de l'institution financière (Journé d'études dela F.E.N.A. G.I.E pêche au C.I.C.E.S le Samendi 1er Huin 1991).

Malgrés un avenir prometteur , des difficultés dans le financement du sous secteur demeurent

- Les conditions et modalités d'octroi des prêts qui ne sont pas toujours à la portée des demandeurs de crédits (taux d'intérêt , apport personnel ...) ;
- La non couverture du risque des emprunteurs par une forme queconque d'assurance ou de fonds de solidarité pour les pertes de matériel intervenant pendant la période de remboursement .

- L' inexistance de fonds de bonification des taux d'interêt et de fonds de garantie des prêts .

Toutefois il existe un autre système de financement "informel" pritiqué par les mareyeurs certes à destaux usuraires mais est plus adapté au mode de vit du pêcheur. Les relations entre intermédiaires (mareyeurs) et producteurs (pêcheurs) ont des implications sur la dynamique des pêcheries artisanales.

Les conditions des échanges entre producteurs et commerçants ont un effet directe sur l'accumulation du capital et donc sur la croissance du sous secteur de la pêche artisanale. Elle influe notamment sur la répartition des gains de productivité permis par l'adoption de nouvelles technologies (comme ce fut le cas au cours des dernières décennies en Afrique de l'Ouest).

LAWSON et KEWI, étudiant le processus de modernisation de la pêche piroguière ghanaenne soulignent que la nature des rapports d'échange entre producteurs et commerçants a évolué (au profit de ces derniers lorsque des innovations techniques majeures ont été introduites par l'Etat, permettant aux mareyeurs d'être les principaux bénéficiaires de la politique d'intervention. Un autre auteur étudiant la pêche Sénégélaise confirme ce point de vue en faisant de la domination des intermédiaires commerciaux l'une des causes majeurs d'inquiétude sur le devenir de ce secteur (VANCHI BOUNNARDEL 1985).

l'inverse d'autres interprétations militent en faveur d'une appréhension non conflictuelle de ces rapports : les échanges actuels de prestation (sous forme de crédit de dons ... etc) ne répondent pas seulement à la logique de l'échange en économie monotarisée mais aux principes de réciprocité aussi redistribution toujours en vigueur dans les communautés des pêcheurs Par ailleurs la diversification des économiques remplies par relations répondrait ces à deux contraintes majeures :

D'une part la nécessité de pallier les déficiences des services étatiques pour satisfaire les bseoins de financement des pêcheurs (CHABOUD 1983), d'autre part celle de répartir sur l'ensembles des acteurs les risquent inhérents à chacune des activités spécifiques (PLATTEAU et ABRAHAM <u>ibis</u>).

Ainsi certains acteurs n'hésitent pas à parler de "symbiose" possible entre pêcheurs et intermédiaires . L'optimisation des profits se heurte au manque d'organisation et de système de financement adéquat de ce sous secteur . Une hypothèse centrale se dégage à l'issue de cette problématique et constitue l'objet de notre étude :

Le sytème financier formel du sous secteur de la pêche artisanale est inadapté !

Cette hypothèse peut être fragmentée en deux autres hypothèses secondaires :

- * Les difficultés de développement du sous secteur de la pêche artisanale à M'Bour sont liées aux conditions de financement contraignantes.
- * Les difficultés de développement du sous secteur de la pêche artisanale à M'Bour sont liées aux G.I.E qui, dans leur forme actuelle sont inadaptés .

Les objectifs visés par cette étude sont d'évaluer :

- Les difficultés de fonctionnement du sous secteur de la pêche artisanale liées à l'insuffisance du financement ;
- Les difficultés de fonctionnement du sous secteur de la pêche artisanale liées aux conditions de financement mis en place
 - Le système financier formel ;
 - Le système financier informel;

- Au terme de cette étude des recommandations pourront être faites sur l'opportunité et l'efficacité économique des interventions publiques ou privées actuellement mis en place. On étudiera quelques autres mesures de financement seraient susceptibles d'accompagner le développement du sous secteur de la pêche artisanale.

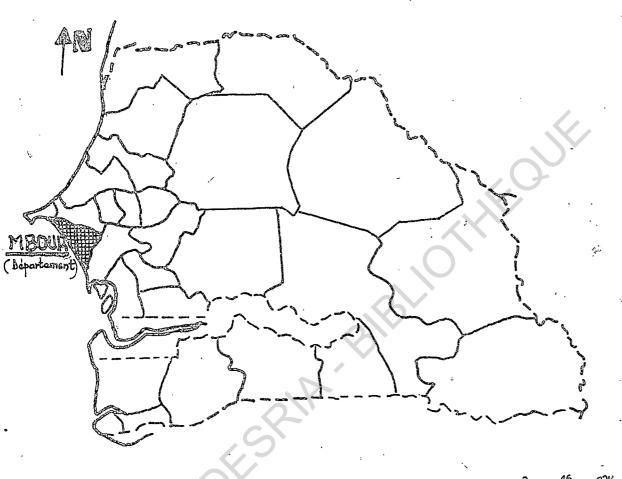
Le cas de la plage de M'Bour est choisi pour la vérification des hypothèses pour les raisons suivantes :

La petite côte se caractérise par des eaux fertiles toutes saisons mais particulièrement en hivernage. Elle fournit pour cette raison les plus forts annuellement débarqués par la pêche piroguière. M'Bour est l'un des centre où les activité de trans-formation, de mareyage, de charpenterie et de mécanique sont très développées et sont pour la quasitotalité prises par les natifs de la ville. Celà permettra de faire une évaluation du rôle du financement du sous secteur de la pêche artisanale et d'analyser son impact sur l'économie nationale

Premire partie

Presentation du cadre d'Etude

LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDES



o 46 92Km

 $\|$

11

PRESENTATION DU CADRE D'ETUDE

I) ASPECTS PHYSIQUES

1-1 SITUATION ET LIMITES

Vaste de 110km environ, le departement de Mbour est limitée àl'Est par le département de bambey (région de Diourbel), àl'ouest par L'océan atlantique, au Nord par le département de Thiés et la région de Dakar, au Sud par le d'partement de Fatick. Mbour est un chef lieu de département et se situe dans la région de Thiés. C'est l'un des Centres de pêche les plus importants de la petite Côte qui s'étend sur 65km-de Joal à toubab Dialao.

1-2 Reliéf et sol

La ville peut être divisée en trois Zones principales:

- a) <u>Une Zone côtière</u>: très sableuse qui subit fortement l'influance de la mer. Elle s'étend de la côte a la route désservant la préfécture, le marché centrale et s'éparant le quartier 11 novembre àl'éscale. elle comprend tout le tefess, une partie de l'Escale, de Mbour nar et de Mbour sérère.

 Les formes de la zone côtière sont variables : dunes irrégulières
 - de la préfecture à l'ORSTOM ou terrains relativement plats du marché au lycée Demba Diop.
 - b) <u>Une zone centrale</u> : qui est relativement plus basse que la côte et le reste du territoire de la ville . Elle comprend les quartiers 11 Novembre , une partie de MBour Sérere .

c) <u>Une zone périférique</u>: C'est une zonz plate qui s'étend au Nord, à l'Est et à l'Ouest de la zone centrale.

Elle comprend les quartiers de Thiocé Ouest, Thiocé Est, Santissou, Dara Salam, MBour toucouleur et MBour Séreère.

A l'image du département, le relief de MBour est de faible amplitude. Les types de sols qu'on y trouve sont : le "Dior" à 86 %, le "Deck" à 11 %, le sol hydromorphe (dans le bas fond) 4%

1-3 Climat et Végétation

Le climat est caractérisé par une saison séche et une saison pluvieuse .

La saison séche s'étend de Novembre à Juillet. Durant cette période il y a une prédominance des alizés qui balaient toute la frange côtière.

La saison des pluies d'Août à Octobre est marquée par les effets de la mousson qui se font sentir par leur fréquence, leur trajectoire et leur intensité déterminant le rytme et le volume des pluies.

L'alternance de ces saisons s'accompagne d'importants mouvements de masse d'eau qui générent la remontée des sels nutritifs vers la surface appelé " Upwelling " .La richesse de ces eaux en micro-organismes végétaux et animaux (phyto et zooplancton) liée à la topographie et à l'hydrologie garantisent l'abondance de la nourriture tout au long de la chaîne alimentaire . La végétation est de type herbacée, parsemée d'arbustes avecde temps à autres des arbres géants tels Acacia albida l'adansonia digitata (baobab) ... ect

II) ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES

2-1 Caractéristiques démographiques

2-1-1 Historique:

la version orale , MBour serait le point de Selon convergence de plusieurs ethnies, dont les premières installer furent les sérères vers 1700 . Ils venaient du Sud , du côté de Joal . Ndir Diom , originaire du Gabou s'y installe avec sa famille en bordure de la mer , en un lieu qu'il baptise--"Thioudam " actuel quartier de Mbour sérère sur mer .De cette famille survit le vieux Mignane Hypolite N'diaye ,né en 1898 . Mbagnick Diouf venant de Diolofira , village situé dans la sous préfecture de thiadiaye , fut un autre sérère à s'implanter à l'emplacement actuel de la préfecture ,où il a vécu avec sa famille jusqu'à l'arrivée de l'administration coloniale ; C'est par la suite que le patriarche s'est déplacé pour se fixer à l'emplacement actuel du quartier MBour sérère Souf .

Des mandings, en provenance de guinée Bssau vinrent après mais s'arrêtèrent d'abord à Nianing où était implantée l'autorité administrative coloniale.

Falang Diabang, membre de cette ethnie , originaire de BUUR , village de la région de woyi (Guinée Bissau) situé entre les viles de Cathiew et Manssabang était chasseur au cours d'une journée harassante de chasse, il découvrit un arbre appelé "DOBALI" à l'ombre duquel il s'arrêta pour se reposer. Falang exténué par une si longue randonnée s'endormit au pied de l'arbre et ne se rréveilera que le lendemain matin .Il rentra à Nianing . Quelques temps après , par malheur , une épidémie de maladie du sommeil s'abattit sur le village .

Falang, quitta les lieux et vint s'installer à la place de sa découverte le "DOBALI" (emplacement actuel de la station oïl, prés de la gare routière). Il s'y établi seul et le baptisa "BUUR", du nom de son village d'origine. MBour serait alors une déformation de "BUUR".

2-1-2) EVOLUTION DE LA POPULATION

Evalué à 9000 habitants en 1958, la population de MBour a enregistré un accroissement très important et très rapide au cours des dernières années. Le dernier recensement de la municipalité en 1987 a donnée un chiffre de 80 000 habitants.

Cette évolutionrapide de la population est en rapport avec les années de secheresses , beaucoup de personnes sont venus s'occuper d'activités liées à la mer . La population est essentiellement composé se jeunes (plus de 50 % des habitants) et se trouve répartie entre les 10 quartiers que compte la ville: MBour tefess , Mbour toucouleur , MBour sérere , MBour Nar Thiocé-Est , Thiocé-OUest , 11 Novembre , Darou Salam , Santissou Escale .

2-1-2-1) MBour Tefess

Ce quartier qui longe le bord de la mer sur prés de 2 km survit grace à une seule activité : la pêche . Tous les membres des familles travaillent autour de cette imprtante activité: alors que les hommes vont pêcher , les femmes vendent le poisson , le font sécher ou fumer selon les besoins . On y trouve des lébous en majorité et aussi un nombre important de sérères . La population en majorité islamisée a créé des associations pour le pélerinage et les femmes trés organisées s'entraident sous forme de cotisation "Tontines".

2-4-3) Les ethnies et les Religions

La population de MBour est composée par ordre d'importance de Wolofs , Socés , Sérères , Toucouleurs , Maures , Manjaques , Lybanio-Syriens et Bambaras . Cette différence d'origine tend à dispaître par le brassage culturel .

Les religions rencontrés à MBour sont : la religion musulmane et la religion chrétienne . cette derniere qui est minoritaire est composée de sérères surtout et de manjaques . Les musulmans largement majoritaires se répartissent entre les différents sectes existant au Sénégal mais particulièrement entre le Tidianisme , le Mouridisme , le Khadria qui regroupent plud de 90 % de cette frange de la population .

2-4-1; Les différents niveaux d'intégration urbaine

Les activités de pêches et les activités agro-pastorales ont contribué parallélement à modeler la ville de MBour, à tisser des rapports sociaux particuliers et à organiser une ville où le quartier constitue la première unité urbaine homogéne.

L'islam par sa pratique unifiante, y constitue un lieu socio-religieux appréciable . La secte des Tidianes qui regroupe prés de 80 % des couches sociales de MBour récrée une division urbaine en des espaces à l'achelle du village et prolonge ainsi des activités culturelles rurales dans la ville.

III LES ACTIVITES ECONOMIQUES

3-1 <u>La pêche</u>

La pêche maritime et les industries artisanales du poisson constituent une des ressources appréciables de la commune . Cette pêche essentiellement artisanale est la plus importante de toutes les activités de production . Elle est localisée au quartier Tefess et plus de la moitié du poisson pêché est exporté vers les différentes villes de l'intérieur . La production courante des pêchceurs est intimement liée à celle de la région de thiés . En effet des mouvements de pêcheurs sont observés dés que le désenclavement de certains centres est opéré (Kyar par exemple) où l'aménagement du centre de pêche est réalisé .

Les prises dans la commune de MBour en moyenne entre 1972 et 1973 sont de 58 000 tonnes soit 60 % de la production de la région de Thiés. Le volume de la pêche dans la zonz de Thiés a plus que doublé de 1963 à 1973 en passant de 47 000 tonnes à 102 000 tonnes.

Ainsi on observe un taux moyen annuel de croissance de plus de 9 % dans la région de Thiés , ce qui a donné une production de 136 000 tonnes en 1975 .

Aujourd'hui , grace à l'amélioration de l'équipement par les structure d'encadrement telle que le projet d'appui à la péche artisanale de la petite côte (PAPEC) la production de 1990 est éstimée à 146436 tonnes (source statistique du service de pêche de MBour) .

L'essor de la pêche dans la commune de MBour se trouve actuellement entravé par l'inexistance de moyens de conservation. En effet, les activités liées à la pêche faute de chambre froide, de stockage, faute de claies de séchage suffisantes et adéquatement localisées et fautes de fours de fumage sont concentrés dans le vieux MBour, à Tefess, où elles sont de plus en plus génantes par la traversée de la ville des camions de transport de poissons et de glace ainsi que la fumée lourde et suffocante des feux de fumage.

Ainsi pour MBour , bien que la pêche soit l'activité productive dominante ,elle est aussi l'agent polluant principal . Son déplacement progressif en un endroit approprié et extensible et sa modernisation constitue l'un des soucis majeurs de la commune . Toutefois le projet PAPEC dans le cadre de son plan d'action a entamé des travaux pour l'aménagement du village de MBaling situé sur la route de Joal pour le trensfert de l'industrie artisanale .

Cependant si une politique incitative qui conciste à mettre dans de bonnes conditions de travail ceux qui acceptent de se déplacer en les offrant des moyens de production performants, le problème semble rester entier car plus de 80 % de la population concernée refusent ce déplacement pour diverses raisons:

- L'éloignement de MBaling par rapport aux lieux d'habitation. Ce qui augmenterait les charges de production pour le transport des personnes.
- L'éloignement du point de débarquement par rapport à MBaling , ce qui augmentent les charges de production pour le transport du poisson .

Cet éloignement portera aussi un coup dure aux temps de travaux ce qui risque de dimunier la production. Donc le déplacement des transformateurs mérite d'être étudié pour prendre des actions d'accompagnement permettant de surmonter les obstacles pue pourront rencontrer les opérateurs.

3-2 L'AGRICULTURE

Les cultures principales de la commune sont l'arachide , le \min , les légumes et les fruits .

Le département de MBour produit 35 % du mil , 20 % de l'arachide, 30 % de manioc , 20 % de niébé et 10 % des produits maraîchers de la région de Thiès (source service de l'agriculture de MBour). La surface à vocation agricole se situe au Nord-Est et au Nord-Ouest de l'agglomération urbaine .

3-3 L'ELEYAGE

Bien que l'axe Dakar-Thiés occupe une faible partie des efféctifs du cheptel sénégalais (4 % des bovins et 5,6 % des ovins-caprins) la région de Thiés regroupe la majeure partie de celui-ci 3,5 % des bovins et 5 % des ovins - caprins du pays soit 77 % du total de la région .

Répartition du cheptel de MBour

ovins	Ovins Caprins	Asins	 Equins 	Porcins	Volaille
6000	80 000	17 000 	8 000	400 000 	600 000

Source: Rapport AD/CER /MBour

<u>Année</u>: 1987

Sur la base des statistiques de 1987, et compte tenu des facteurs de réduction des efféctifs (abattage , mortalité , commercialisation) le service de l'élevage retient pour l'estimation du cheptel les taux de progression dits normaux de 2 % pour les bovins , ovins et caprins , 3 % pour les ânes , 4 % pour les porcins et 6 % pour la volaille . Le mouvement du cheptel est assez régulier , mais il semblerait se concentrer plus fortement dans le Nord et à l'Est , c'est à dire en diréction de Thiés , Kaolack .

LE TOURISME LE TOURISME

En l'éspace de quelques 8 ans (de 1970 à 1978) le Sénégal---est situé en plein-pied dans l'ère touristique grace à la place de choix accordée à ce secteur dans les 3éme et 4 éme plan de développement économique . Aujourd'hui le tourisme passe pour la deuxième << industrie >> du Sénégal juste derrière la pêche . Les atouts du tourisme à MBour résident dans : la richesse de son environnement : le climat est agréable de Novembre à Mai ; la façade océanique longue de plus 25 km est faite d'une plage sableuse ininterrompue . Le tourisme peut donc revêtir plusieurs formes mais en raison de la localisation de la majeur partie des infrastructures sur le littoral , il est à dominante balnéaire .

- Un important effort d'équipement : afin de tirer parti de l'important potentiel touristique dont dispose le pays des investissements considérables ont été efféctué dans le domaine de l'équipement hôtelier que dans celui des infrastructures correspondantes (routes touristiques de la petite côte) MBour dispose à l'heure actuelle de 6 établissements d'hébergement touristiques succeptible d'accueillir dans de bonnes conditions la clientèle nationale et internationale et correspond à une capacité d'accueil de plus de 1200 chambres et 2500 lits . Soit une capacité d'accueil de plus de 21,5 % derrière la région du Cap-Vert avec (64,2 %) . Une part considérable dans réalisation de cette infrastructure d'hébergement revient aux chaînes hotelières : Neckerman und reisen , le Société africaine Immobilière et hotelière , le Société nationale de promotion touristique, la Société d'aménagement de la petite côte (SAPCO) (La diréctrice de la SAPCO annonce tout de même un méga-projet de 30 milliards à Saly Nord, avec golf, casino, centre de vhalassothérapie et tout ce qui se fait de mieux et de plud cher ... >

- Une clientèle diversifiée (Européens , Africains , Américains) . Ce secteur emploie des centaines de jeunes MBourois et contribue d'une façon non négligeable dans la vie économique du milieu .

3-5 <u>L'ARTISANAT</u>

En raison de l'inorganisation de cette activité à MBour, nous ne disposons pas de statistiques précises concernant le nombre et la répartition des artisans dans la ville . Après observation faite, des artisans urbains dans des ateliers plus ou moins équipés et des secteurs semi-ruraux possédant un équipement rudimentaire coexistent dans la ville .

L'artisanat urbain ici, est essentiellement un artisanat de production et de service (réparation de matériel agricole, des ustensiles ménagers , tisserands , cordonniers etc ...)
Un artisanat d'art existe , mais sans recensement précis , il s'avère trés difficile d'évaluer son importance . D'une manière générale , l'artisanat occupe une place importante dans la vie et l'économie de la ville et il est logique de le mettre en valeur dans une zone artisanale aménagée .

3-6 LE COMMERCE

On note une forte concentration de magazins et de grandes boutiques à Escale. Ceux-ci sont détenues pour la plupart par des libano-syriens qui assurent en majorité le commerce en gros et demi-gros.

Le commerce de détail qui se fait dans les petites boutiques est assuré par des habitants locaux et des étrangers après le départ des maures , en Avril 1989 . Il se trouve dispersé dans les quartiers populaires . Alors que les grandes boutiques de l'Escale (une quarantaine) vendent surtout des tissus , articles de ménage et autres matériaux de construction , pièces détachées, et des produits d'alimentation générale .

Les petits magazins dans les quartiers sont plutôt des bazars vendant des articles de premières nécessité.

A l'Escale, il existe également des succursales des gros comerçants installés depuis l'époque coloniale et connus alors sous le nom de " comptoirs de commerce " ce sont : Vezia, Planas, Depuis, Maurel & Prou et la SONÂDIS recemment...

Ils existent deux marchés dont le plus grand est étroitement inséré dans le tissu urbain de Tefess.

CONCLUSION PARTIELLE

A l'issue de l'étude des activités productives , on a constaté que la ville de MBour est doté d'un potentiel économique réél dû d'une part à sa position de centre intermédiaire entre Dakar et Thiés , drainant une partie du bassin arachidier celle des vieux territoires sérères , offrant par sa situation géographique des possibilités interressantes de développement de la pêche et du tourisme , fournissant d'autre part une réserve importante de main-d'oeuvre et un ensemble de services variés . Ces facteurs élèments moteurs du développement , contribueront à l'expansion économique de la ville dans la mesure où ils seront encouragés .

Malgrés le peu de statistique disponible , on peut conclure que la plupart des actifs sont occupés par les travaux agricoles, l'élevage la pêche et le tourisme . Le commerce est également source d'emploi , la majeure partie des commerçants étant des étrangers .

L'évolution de la nature de l'emploi exercé indique une forte tendance à l'accroissement des emplois du secteur primaire: pêche et agriculture, une tendance modérée à l'accroissement des emplois du secteur tertiaire (tourisme , service et géstion) et un handicap dans le secteur secondaire (seules deux petites usines de traitement et de transformation du poisson pour le mareyage à l'exportation : POPEC et ICAGEL .

Deuxieme partie

Bilan diagnostic de la peche maritime dans la zone de Mbour

II - BILAN DIAGNOSTAN DEAGNOSECEEDEARATREEHE MARITIME DANS LA ZONE DE MBOUR

2-1 LES RESSOURCES HALIEUTIQUES

La petite côte se caractérise par des eaux fertiles en toute saison surtout en hivernage. Les différents programmes de recherche développés par le CRODT ont permis une meilleure connaissance des ressources au large des côtes ; indicateur qui a permis aux pouvoirs publics de prendre une décision avisée.

C'est ainsi que sur le plan normatif , des modifications importantes ont été apportées au code de la pêche pour éviter une exploitation anarchique des ressources . toutefois en se fondant sur des études déjà publiées (1984-1985) il nous semble pour acquis qu'il n'existe actuellement aucune espèce surexploitée au point de constituer une menace pour les stocks .Par contre diverses études , des constations sur les plages et les discutions

avec les pêcheurs nous laissent croire que certaines espèces ont dimunié et qu'il existe des ressources présentant un bon potentiel , qui sont sous-exploitées :

c'est le cas entre autre du requin , de la raie guitare , du baliste , des crabes et d'un certains nombre de mollusques .

Il convient de noter que plusieurs engins de pêche artisanale recherche les mêmes espèces que les chalutiers pratiquant la pêche démersale cotière .

La pêche industrielle pratiquée par les chalutiers dévastateurs porte un grand préjudice à la pêche artisanale dans la zone des six milles marins interdite au chalutage. En plus de la dévastation, les chalutiers provoquent des dégats matériels importants en détruisant filets et emportant autres engins de pêche.

2 <u>L'Armement</u> L'Armement

Les pêcheurs recensés ('3310) en juillet 1991 par les agents du poste de contrôle de MBour utilisent 492 pirogues.

Les embarcations de types traditionnels sont classées dans le tableau suivant :

Type	Pirogues	Pirogu	Pirogu	sennes	 P.filets	Total
d'embar	lignes	ligne	ligne	de plage	encerclant	
cation	glacières	moteur	voile	tounante	dormant	
Nbre	8	368	23	.53	40	492
pirogue	C					
7	2	75	4.44 (1)	11	8	100

Toutes les pirogues motorisables avec profit le sont actuellement Les pirogues non motorisées sont celles qui pêchent à la senne de plage, à la ligne et qui opèrent sur des lieux de pêche trés proche du rivage. L'augmentation de l'armement est due à l'effort remaquable resenti par les pêcheurs en engageant une bonne partie des fonds (plus de 50 %) ne provenant pas des institutions de crédit.

La motorisation des pirogues a été facilité par un programme confié au CAMP (Centre d'Assistance pour la Motorisation des Pirogues) de 1972 à 1988

Ce programme comprend en outre divers volets en diréction des pêcheurs artisans :

- La fourniture de pièces détachées pour les moteurs
- L'installation d'une satellite de réparation
- La formation du personnel de soutien (mécanicien, magazinier ... etc)
- Le renforcement du mouvement coopératif .
 Notons quelques faiblesses des embarcations traditionnelles.
 - Le manque d'étanchéité

Les joints entre les plantes superposées présentent à certains endroits un large espace ou l'eau passe. La bande de tissu clouée sur le joint bloque partiellement l'entrée d'eau, le premier mois, mais par la suite perd beaucoup de son efficacité.

- Le manque de stabilité latérale lors de la levée des filets.
- Le mode de construction sans gabarit et sans membrure occasionne des faux flancs (ouverts d'un côté plus que de l'autre et empêche un calfatage résistant
 - Le manque de flotabilité en cas de naufrage
 - Le manque de capacité de conservation des prises
 - Le manque de confort .

Pour le moment d'après certains pêcheurs enquêtés la pirogue dans sa forme actuelle répond aux besoins . Elle est très performante et le coût n'est pas très élevé .

Cependant par une vision à long terme, des pêcheurs ont émi le voeux d'améliorer leur embarcation dont la durée de vie dépasse rarement 5 ans.

Sur les 50 unités de productionenquêtées, 13 soit 7,5 % ont exprimé le besoin d'une nouvelle embarcation. Mais faute de moyens ils ne peuvent résoudre ce besoin si crucial.

Les principales difficultés rencontrées par les pêcheurs artisans sont :

- L'inexistance de fonds de roulement dans le crédit
- La mauvaise géstion du crédit institutionnel composé essentiellement d'équipement de pêche .

1-9-1 LES INFRASTRUCTURES LIEES A L'EMBARCATION

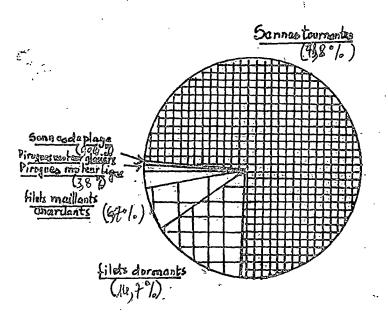
1-2-1) Les charpentiers

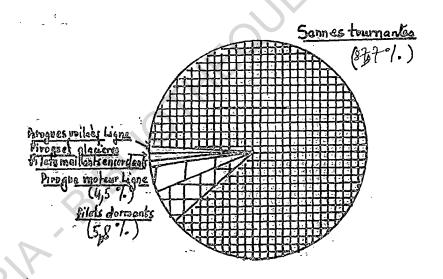
La commune de Mbour compte six ateliers de charpentiers constructeurs de pirogues . Ces derniers jouent un rôle de premier plan dans la vie du pêcheur , ils construisent et réparent les pirogues sur les lieux de débarquement , sur n'importe laquelle des plages du littoral .

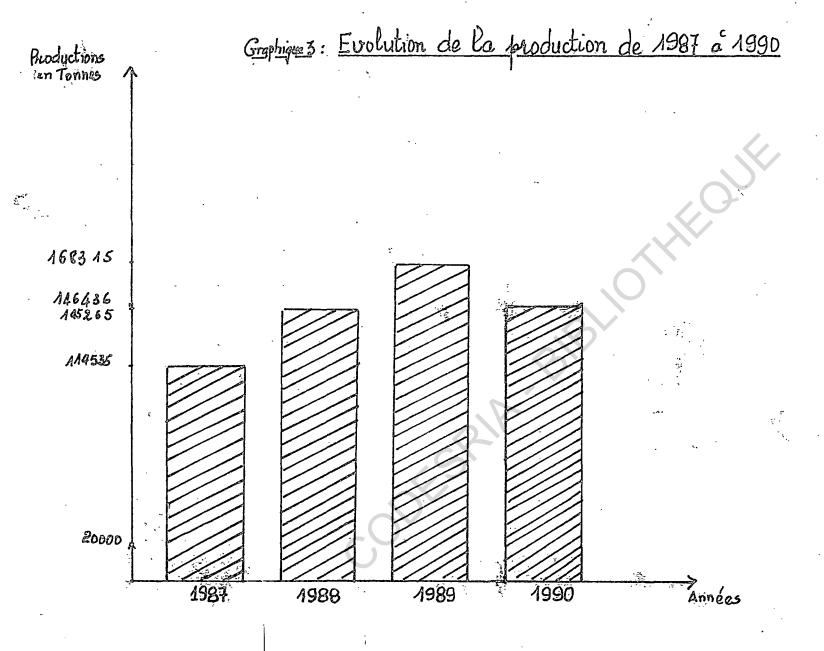
Ils ont conservé leur méthode traditionnelle de travail avec un matériel rudimentaire. Le manque de matériel adéquat constitue la principale contrainte de leur activité. Les travaux sont exécutés avec des matériaux que leurs fournit le client (souvent de mauvaise qualité). Ce phénomène explique la fragilité des embarcations. Leur rénumération fractionnée (des tranches qui varient entre 1000 et 5000 Francs) est toujours liée aux captures limitant ainsi leur capacité d'autofinancement.

1 2-1-2 Les mécaniciens

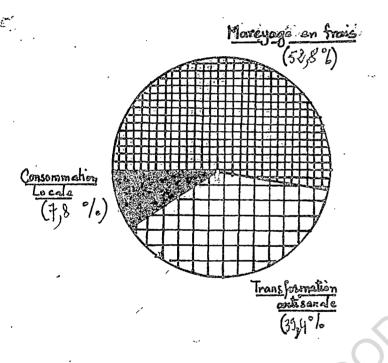
Cinq ateliers de mécaniciens se sont installés à Mbour le long de la côte pour la réparation des moteurs. Mais au même titre que les charpentiers, les mécaniciens sont confrontés à un problème de matériel adéquat à leur travail. Leur capacité est très limitée et ceci est aggravée par la présence d'un satellite ou on refuse la vente des pièces détachées sans la présentation des moteurs. La vente de pièces détachées s'accompagne obligatoirement de la réparation par les mécaniciens du satellite Pour contourner cet obstacle les propriétaires d'ateliers de réparation sont souvent dans l'obligation d'aller jusqu'en Gambie-pour l'achat de pièces avec toutes les contraintes liées au contrôle des douaniers. Les revenus tirés de cette activité sont très insuffisant et limitent toute capacité d'autofinancement.



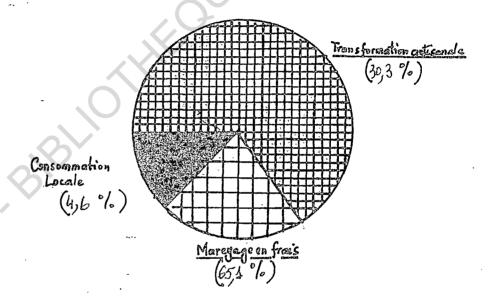




Graphique Ventilation des apports (2º sumestre 1990)



Emphique & Vantilation des apports (1º semestre 1991)



1-1 La production 2) L'evolution de la production de 1987 à 1990

Le tableau suivant donne les prises totales (en tonnes) de 1987 à 1990

 Années	1987	1988 	1989	1990
 Quantité 	 114535 	 145265 	 168315 	 146436

Source : CRODT/ISRA

on note une nette progession des mises à terres qui passent de 114535 tonnes en 1987 à 145265 en tonnes en 1988 puis de 168315 tonnes en 1989 : soit une progression de 30730 tonnes à la première année et de 23050 tonnes à la deuxième année .

L'augmentation de la production en 1988 est en rapport avec l'installation du projet d'appui à la pêche artisanale à la petite côte (PAPEC) qui a démarré cette année d'èquiper les pêcheurs en matériel d pêche (moteur , pirogues , filets).

Ce phénomème s'est puorsuivi en 1989 avec la prolifération des groupements d'intérêt économique (GIE) pour accéser facilement au crédit .

Cependant on note une dimunition de la production en 1990 de 21879 tonnes par rapport à l'année précédante. Ce phénomène trés étonnant malgrés la présence du projet qui continuait son financement en équipement des pêcheurs, pourrait être dû aux aléas naturels (baisse de la fertilité des eaux). C'est l'opinion avancé par plus 90 % des opérateurs enquêtés qui disaient: << l'année 1990 est l'une des plus mauvaises que la pêche artisanale n'ait jamais connue à Mbour depuis trés longtemps >>.

le développement actuel de la pêche artisanale est soutenu grace a la motorisation et l'introduction de nouvelles techniques de pêche (sennes tournantes) depuis 1972 ainsi que les mesures incitatives prises à cet effet notamment l'exonération des facteurs de production (moteurs, materiéls de pêche) et la subvention sur le carburant.

L'analyse du graphique du 2ème semestre 1990 montre que les sennes tournantes fournissent la quasitotalité des mises à terre (73,82%). ceci est dû à la performance de la technique utilisée. En effet les filets utilisés ont des capacités de capture d'un banc de poissons de plusieurs tonnes et les pirogues utilisées aussi ont des capacités de charge de prés de 20 tonnes.

Ensuite viennent les filets maillant dormant 14,72% et puis les filets maillant encerclant 6,71%.

Bref on voit que l'essentiel des mises à terre est fourni par les différents types de filets.

Les pirogues moteurs ligne occupent la 4ème place avec un taux de 3,83% tandis que le reste des types de pêche (pirogues moteurs glacières, pirogues voile ligne et senne de plage)ont un taux inférieur à1%

Ce phénomène s'explique par le fait que la pêche à la ligne est très lente (les prises se font par unité) et que la capacité de charge des pirogues ligne moteurs est très limitèe.

La faiblesse en nombre des pirogues voile ligne et des sennes de plage explique leur niveau de production trés bas.

Ce tableau montre aussi que les sennes tournantes fournissent le plus fort tonnage (87,73 %) suivies des filets dormants (5,8 %) . Les pirogues ligne moteurs devançent les filets maillant encerclant qui ont connu une forte baisse . Les autres types de pêche deumeurent en desous 1 % .

En comparant les prises totales durant les deux périodes

(2 éme semestre 1990 et 1 er semestre 1991) on se rend compte qu'il y a une trés grande différence en volume (28567,865 tonnes) et en valeur (1311047760 francs). Ceci est dû à une saison presque morte qu'ont vécu les pêcheurs entre Janvier et Mai 1991.

2.2. LES INFRASTRUCTURES LIEES A LA PRODUCTION

2-2-1 Station d'essence pêche

Huit stations distribuent de l'essence sous douane aux pêcheurs. Les difficultés rencontrées par les pêcheurs en fond de roulement sont en parties réglées par les gérants de station d'essence qui leurs offrent du carburant à crédit payable au retour de pêche.

3-2-2 Dépots de glace

Mbour dispose d'une usine de fabrication de glace qui approvisionne 14 revendeurs détenant de dépôts de glace. Dans la filière pêche, ces infrastructures interesent les pêcheurs qui font des sorties de 4 à 5 jours avec les pirogues glacières. L'importance de dépôts de glace est surtout ressentie au niveau de la commercialisation.

2-2 Ventillation de la production

(Voir les tableaux de la ventillation des apports: Dunc XC 1)
L'épine dorsale des pêcheurs pour tirer le maximum de profit de leur vente est l'absence de chambre froide pour la conservation de leur produit. Pour cette raison les mareyeurs détiennent le monopôle des prix d'achat du poisson. Un des souhaits majeur des pêcheurs est la constructiond'une chambre froide à Mbour.

2-11 LA TRANSFORMATION ARTISANALE

Les infrastructures liées à la transformation se répartissent ainsi :

- 1711 claies de séchage
- 543 bacs
- 65 fours à poisson
- 1 magazin de stockage

Le recensement de juillet 1991 effectué par les agents du poste de contrôle de Mbour montre que l'activité de transformation utilise 3310 personnes dont 745 aides. Cette activité est présente dans tous les points de débarquement de la pêche artisanale. Elle a absorbé durant le second semestre de l'année 1990, 39,24 % de la production et 30,39 % durant le premier semestre 1991. Ces pourcentages montrent l'importance de cette activité dans la filière pêche. Elle permet d'utiliser le surplus de la production et c'est sous cette forme que le poisson pourraiatteindre les zones les plus reculées du pays et même audelà des frontières.

Les techniques sont diverses et corréspondent à différentes sources d'approvisionnement : le guedj (fermenté séché), . le kétiakh (braisé-fumé) , le tambading (séché) , le saly (salé-séché) et le motorah (fumé) .

Le kétiakh a connu une croissance concommitante au développement de la pêche artisanale surtout à cause de sennes tournantes; c'est une activité qui emploie 1768 femmes dans le centre de Mbour. Jusqu'à maintenant de nombreux problèmes persistent dans le domaine de la transformation et ce tant au niveau de la conservation, de l'hygiène etde la salubrité des lieux que de la courte durée de vie de l'équipement et du matériel de travail .Les conditions de préparation du poisson transformé sont loin d'être favorables à l'amélioration de la qualité; de la salubrité et du stockage. Ceci est dû à plusieurs facteurs :

- Les claies sont parfois insuffisantes et/ou mal entretenues
 - L'eviscerage se fait avec un matériel sommaire
- Les bacs de sumerage en ciment sont lourds et permettent difficilement un nettoyage . De plus , le ciment est porté à craqueler .
- Le temps de séchage insuffisamment long limite la qualité du produit et ne permet pas un stockage à moyen terme .
- Le poisson n'est pas protégé contre les mouches ce qui occasionne des attaques microbiennes .

* Les sites sont caractérisés par un manque d'espace. L'espace entre les claies se séchage laisse à peine passer une personne q'où une sûre utilisationde l'espace sous les claies qui servent de lieux pour les bassines, les bacs de saumurage, les casse -croûte... etc.

MBour connaît une concurence du tourisme des tentatives de trensférer le site à Mbaling ont été entreprises. Malgrés la construction d'infrastructures à Mbaling pour les transformatrices, ces dernières refusent d'y déménager disant qu'elles ne peuvent s'installer loin du point de débarquement et surtout des lieux d'habitation.

L'absence de marchés pour écouler la production a des prix raisonnables constitue le problème majeur des transformateurs. Le produit est souvent stocké pendant des semaines si les "dioulas" qui l'achètent ne viennent pas. Ces derniers sachant, qu'ils sont les seuls acheteurs fixent leurs propres prix au détriement des producteurs. Le prix du poisson varie entre 20 et 80 f (kg) à MBour alors que dans certains coins du pays il peut aller jusqu'à 400 F. Les prix à l'extérieur sont des fois dix fois supérieurs au prix d'achat. L'insuffisance du fond de roulement oblige les transformateurs à vendre à des prix très faibles leurs produits pour pouvoir continuer leur activité. (voir tableau de distribution des produit) transformés.

LA COMMERCIALISATION (Voir awnexe 2 et 3)

44. Les infrastructures liées à la commercialisation

4.1.1 Le parc automobile

Les mareyeurs de Mbour possédent un parc automobile important de 24 unités. Il s'y ajoute des camions frigorifique, des usines :

4.1.2 Centre de mareyage :

On en compte un seul où convergent les mareyeurs pour peser le produit acheté, le faire conditioner pour ensuite le transporter dans les différentes régions desservies. (voir tableaux du mareyage en frais).

4.1.3 Fabrication de paniers

Cette activité est pratiquée par les jeunes transporteurs de poisson au moment du débarquement . C'est leur occupation de la journée avant l'arrivée des pirogues partient en mer . L'offre de paniers en inférieur à la demande car les matériaux de construction (tiges rôniers) sont très peu nombreux dans la zone . La commercialisation des débarquements de la pêche artisanale est réalisée par un grand nombre de commerçants et transformateurs dont l'organisation et les méthodes de travail pourraient être qualifiée d'informelles dans la mesure où elles échappent en grande partie à tout contrôle administratif et statistique .

La comercialisation se fait sous deux formes : en frais par les mareyeurs qui alimentent en priorité le marché local , en transformé par l'intermédiaire d'une très forte industrie de la transformation artisanale et de commerçants qui alimentent à la fois le marché national et celui des autres pays . Le principal débouché reste le marché national où la consommation du poisson est primordiale . La commercilisation en frais a absorbé environ 52,87 % de la production dans le second semestre de l'année 1990 et 65,18 % dans le premier semestre de l'année 1991 . On note le grand rôle que joue le mareyeur dans le sous secteur en distribuant plus de la moitié de la production chaque année .

La formation des prix au débarquement est caractérisée par des variations de fortes amplitudes en raison de la capacité d'écoulement instentané limitée et l'absence de possibilités de stockage suffisantes.

Les variations de la demande et du débarquement expliquent les fluctuations saisonnières .

Il faut signaler que la pêche artisanale participe de manière importante à l'approvisionnement des usines de congélation et de fabrique de farine.

Les autres infrastructures de service routières

Le centre de Mbour abrite le service départemental de l'océanographie et des pêches maritimes .

- Le poste de contrôle avec 4 agents de pêche.
- Une équipe d'enquêteurs du CRODT
- Le projet d'appui à la pêche artisanale de la petite côte (PAPEC) en relation avec la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCAS) pour l'encadrement des GIE et leur financement.
- Le centre de Mbour est déservi par une route goudronnée qui le relie au réste du pays .

CONCLUSION PARTIELLE

L'importance de la pêche et de ses industries annnexes dans l'économie Mbouroise se traduit à travers les résultats enregistrés au niveau des différentes parties de la filière. La pêche occupe dans la commune de Mbour un grand nombre de personnes contribuant ainsi à la résorption du chômage.

Les activités induites (transformation artisanale de poisson , mareyage , réparation et entretien de l'équipement de pêche ainsi la construction de pirogues) créent de nombreux emplois à terre En raison du déclin de l'agriculture et de l'élevage, pourvoyeurs traditionnels de protéines végétales et animales , plusieurs agriculteurs et éleveurs sont venus s'investir dans des activités liées à la pêche .

La pêche est dans cette ville une composante de taille dans la politique d'autosuffisance alimentaire en couvrant une part relativement importante des besoins en protéines animales de la population.

L'impact socio-économique des différentes branches de la filière dans la vie des populations explique l'importance qu'accorde les pouvoirs publics au développement de ce secteur.

L'importance des besoins de financement, la faiblesse des possibilités d'autofinancement du secteur (faibles revenus et possibilités d'épargne réduites) et le risque lié à l'exploitation des ressources naturelles renouvelables expliquent en partie les interventions publiques pour soutenir le secteur de la pêche.

LES SYSTEMES FINANCIERS FORMEL ET INFORMEL DU SOUS SECTEUR

T LE SYSTEME FORMEL

L'importance du sous secteur de la pêche artisanale dans l'économie nationale sénégalaise , tant en valeur ajoutée que pour les emplois créés , l'apport de dévice et de protéines animales et les options interventionnistes de l'Etat qui ont prévalues jusqu'à une période récents ont encouragé les pouvoirs publics à soutenir ce secteur à travers des programmes de subvention, de détaxe et d'investissement directs .

troisieme partie

Les systemes financiers formels et informels du sous secteur a Mbour

4.23

Face à l'intervention de l'Etat , beaucoup d'écnomistes avancent que l'assistance financier chronique , un des aspects de l'intervention publique , accordée au secteur halieutique , dans certaines conditions peut conduire à des efforts pervers .

En effet , cette assistance financière dans un contexte de régime de libré accès (ou accès peu contrôlé) aux ressources peut conduire à long terme à une dissipation de la rente économique de pêcherie , une surcapitalisation des moyens de production et une surexploitation biologique pouvant déboucher sur un effondrément des stocks .

Cet argument de taille ajouté à la pérénnité de certaines subventions milite pour une analyse critique de l'intervention de l'Etat dans le sous secteur de pêche artisanale par une évaluation correcte des retombées économiques et sociales espérées ou générées . une analyse explicative des écarts entre objectifs visés et résultats obtenus sera fournie .

1-1 LA PECHE ET LES INTERVENTIONS PUBLIQUES

4-1-1 Besoins financiers du secteur

Les concours de l'Etat à la pêche pour faire face aux besoins de financement selon les objectifs visés peuvent être résumés en deux groupes principaux :

- * Les aides à la modernisation et à l'investissement pour le renouvellement et l'amèlioration de la flotte , l'introduction de nouveaux engins plus performants , la création d'infrastructures...
- * Les aides à l'exploitation destinées à soutenir les revenus des pêcheurs en atténuant les coûts d'exploitation. Plusieurs approches permettent à L'etat d'appliquer sa politique d'assistance au secteur de la pêche.

- Les subventions ou transfert financiers qui sont des paiements non remboursables que l'Etat fait au profit des pêcheurs.nous citerons la lere operation sur le carburant pêche destinée à abaisser les côuts de production de la flotte et la subvention à l'exploitation (10%;15%et25% de la valeur F O B en 1980,1983 et 1986 respectivement)pour stimuler et promouvoir les exportations des produits de la mer du sénégal;subvention dont les paiements ont été suspendus depuis fin 1990.
- Les services rendus aux pêcheurs sans contrepartie (exonération des droits de douanes taxes)

1-2 MOYENS MIS ENOMENTRMIS EN OEUVRE

Assistance et Crédit

- le credit maritime, institué en 1981, a été géré par la société Financière sénégalaise pour le développement l'industrie et du tourisme (SOFISEDIT) créée en 1976 et dissous en 1989, ses objectifs généraux étaient le renouvellement de la flotte sénégalaise viéillante, la promotion des intérét nationaux pêche, l'extension/ des industries existantes création du crédit maritime rentrait dans le cadre politique de desengagement de L'Etat du secteur de la pêche industries annexes bénéficiaires industrielle et de ses exclusives des fonds mis en place.
- Autres sources de financement Parallelement au crédit maritime, d'autre organismes bancaires interviennent dans le financement de maritime. Entreautre on peut citer la Banque nationale service spécialisé au developpement du sénégal (BNDS) ou un crédit pêche a été ins titué en 1963, la caisse d'Encouragement à la pêche et à ses Industries Annexe (CEPIA), la société Nationale de garantie, d'assistance et crédit (Groupe SONAGA-SONABANQUE) disparu en 1990.

- le centre d'assistance à la motorisation des pirogues.le CAMP est né d'une convention Canado-sénégalaise signée en 1972.son budjet initial, acquis sur un prêt Canadien s'élève à 544 millions deF.CFA.Grace au système de "revolving fund" (autofinancement) cette structure devait bénéficier d'une certaine autonomie financière en réinvestissant les ressources générées par les ventes des moteurs hors-bord, le CAMP devait s'occuper de l'encadrement et de la formation téchnique des pêcheurs, aider à la mise en place de système de crédit cooperatif fonctionnel et fournir une assistance technique pour l'entretien et la réparation de l'équipement de pêche.
- Structures cooperatives: le mouvement coopératif dans le secteur de la pêche artisanale date de 1961 sous l'impulsion de plusieurs organismes dont les centres Regionaux d'assistance pour le developpement (CRAD) jusqu'en 1966 puis relayés par l'office National de coopération et d'assistance pour le developpement (ONCAD) jusqu'en 1969. A partir de 1970 , les coopératives primaires d'avitaillement (CPA) passent sous la tutelle de la DOPM. les objectifs visés par l'action coopérative dans le pêche artisanale sont l'avitaillement ,la la commercialisation des produits et le renouvellement des credits cooperatif est "indissolublement lié à mouvement motorisation". En effet l'acquisition d'un moteur à crédit est dans la plus part des cas l'unique raison pour un pêcheurd'adherer aux coopératives de pêche . La condition d'accés au marériel de pêche exonoré de droit d'entrée det de tout crédit émanant d'un projet ou de tout autre onstitution publique était subordonnée à l'appartenance du pêcheur à une coopérative de pêche .

DOPM dénombrait en 1983 , année de la réforme du mouvement coopératif , 95 coopératives primaires d'avitaillement et 17 coopératives de transformation regroupées dand 5 unions régionales coiffées par l'union nationale des coopératives de pêche.

- Les groupements d'intérêt économique (GIE). Les GIE ont pris le relais en 1983 . Ces groupements sont régis par la loi n° 85 -40 du 29 juillet 1985 (à Mbour les GIE de pêcheurs ont vu le jour en 1987) . En 1991 , 584 GIE pêcheurs , 35 GIE mareyeurs , 41 GIE transformateurs et 3 GIE ostréiculture regroupant 11500 membres ont été recencés le long des côtes sénégalaises (DOPM 1991)

1-3 Les bases de l'effondrement du système financier formel avec le mouvement coopératif

Les principales contraintes qui ont inihilé lefonctionnement des organisations populaires dénommées coopératives qui aboutissent à la crise en 1966 sont :

- -la non coordination des differentes structures qui intervenaient dans le milieu locurence ONCAD , la BSD (Banque Sénégalaise de Développement devenue BNDS , service de pêche .
- L'inadaption des textes régissent ces coopératives en milieu pêcheurs artisans.

Les malversations et les écarts

Les coopératives primaires d'avitaillement furent créés suite à le décision de dissoudre les anciennes coopératives en 1968 .

Après un bon démarrage en 1969 , le système commençant à péricliter avec la renaisance de l'esprit coopératif . Pour évter les failles de cet esprit des changements furent apportés : l'engagement individuel du pêcheur pour le rembouressement et l'individualisation de la dette . Cette situation prévalue jusqu'en 1972 avec la création du CAMP . Malgrés certaines innovations,

les CPA se sont confrontés à des difficultés de fonctionnement après quelques mois . $\hfill \hfill \hfill$

Ces diffficultés sont de deux ordres : ,

- Les conflits de compétence de différentes structures intervenant (Service de la coopération , CAMP , Service de pêche et BNDS) dûs à la non démarcation de tâches .

géstion mal saine conduisant à des rembourssements irrégulières, phénomène lié au manque de formation des adhérants et surtout des leaders. Pour relever les défits les pouvoirs publics décident de mettre sur pied un centre d'assistance à la pêche artisanale au Sénégal (CAPAS) en 1981.

e

Cette nouvelle structure avait pour mission d'assister les pêcheurs à leurs organisations du mouvement coopératif , à leurs équipement et à la commercialisation des produits de pêche . Ces formes d'assistance qui visent la production du pêcheur impliquent l'instauration d'un système intégré de conditionnement, conservation et distribution en s'appuyant sur les structures coopératives malgrés tout des "le pêcheur par difficultés surgissent aprés quelques mois de fonctionnemnt du cout sur le fonctionnement de compromettant la nouvelle Ces difficultés se situent au niveau structure . commercialisation avec les centres de mareyage et au niveau de l'équipement .

- Au niveau de la commercialisation l'ouverture d'un centre de mareyage à Joal qui permettait d'acheter la production des coopérateurs pêcheurs de Mbour. Le fonctionnement de ce centre a été perturbé par :
- Un manque de maîtrise des marchés intérieurs qui accentue les problèmes d'écoulement du produit .
- -Des charges d'exploitation et des dépenses de fonctionnement trop élevées ce qui aggravaient la concurence du centre et les mareyeurs qui vendaient à des prix inégalables .
- Une géstion mal saine et un manque de formation des réponsables des coopératives , à l'absence de fidélité de certains coopérateurs pêcheurs qui écoulaient leurs produits dans des circuits autres que le centre de mareyage . Ces difficultés ont conduit à la fermeture depuis 1984 de ce centre et la commercialisation n'existait plus au sein des coopératives .

- Au niveau équipement des difficultés financières dûes au écarts et malversation.

4-1-4 Autres formes d'intervention publique

4-1-4-1 Politiques sectorieles d'accompagnement

Les politiques sectoriels d'accompagnement mises en place répondent aux besoins de financement important du secteur de la pêche .

s pêcheurs artisans , ne disposant pas de fonds propres

suffisants pour s'autofinancer totalement .ils ne peuvent pas non plus acceder aux credits des banques commerciales qui considerent l'activité pêche aléatoire, trop risquée et exigent en conséquence des garenties très solides (hypothèques immobilières) que les pêcheurs ne peuvent pas satisfaire.

Ces contraintes de financement ont rendu les pêcheurs tributaires des mareyeurs et d'autres intérêts exhogénes au milieu de la pêche. Face à cette situation l'Etat a adopté progréssivement un certain nombre de mesures:

- l'exonération des droits et taxes du matériel (moteurs hors-bord, filets, pièces de rechange) et la péréquoition sur le carburant pirogue:
- La mise à disposition de facilité de crédit auprés de la caisse nationale de crédit agricole (CNCAS).

L'un des objectifs assignés à cette institution financière de dèveloppement est la participation active au financement de la production artisanale (acquisition de moteurs, pirogues, filets) de la transformation artisanale du poisson (claies de séchage, magazins de stockages) et de la commercialisation des produits de la pêche (moyens de transport et de conservation).

4-1-4-2 PROJETS REGIONAUX DE DEVELOPPEMENT

Les pêcheurs des grandes régions maritimes du sénégal ont toujours éprouvé de sérieuses difficultés pour se procurer auprés des institutions bancaires, les capitaux requis pour satisfaire leurs besoins en équipement de pêche. ainsi des projets tels que PAPEC (petite côte 1988) PROPECHE (cap vert, petite côte et grande côte 1989) PAMEZ(casamance 1987) ayant pour principal objectif d'aider les pêcheurs à trouver les fonds nécéssaires pour le financement de leur matériél de pêche ont été institués

⚠-2 <u>LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ARTISANALE DE LA</u> PETITE COTE

1-2-1-PRESENTATION DU PROJET

Le financement du projet, d'un montant de 2980 millions de francs CFA est assuré par deux sources principale

Le prêt FAD d'un montant de 2497 millions de francs CFA, il est consenti au gouvernement du sénégal selon des modalités ci aprés:

rée:50ans dont un diféré d'amortissement de 10ans

Comission: de sérvice 0,75%l'an sur les montants décaissés et non encore remboursés.

Remboursement: le principal sera remboursé au rythme de 1% l'an du montant unitial du prêt entre l'année 11 et l'année 20; puis 3% l'an les années suivantes.

Objet: le prêt FAD servira à financer la totalité des coûts en monnaie locale de la composante "Aménagement" Le prêt FAD couvre 85 % du coût du projet.

- Le gouvernement du Sénégal avec une contrepartie d(un montant de 482 mollions .

L'exécution du projet est échelonné sur une période de 4 ans (1988-1991). La ligne de crédit retrocédée à la CNCA doit fonctionner à partie de 1988 pour l'équipement des pêcheurs mareyeurs et artisans.

4-2-2 Objectifs du projet

Avec la réalisation d'infrastructures de débarquement, de conservation etl'acquisition de moyens de conditionnement et de transport par les différents agents économiques, le projet vise également comme objectif :

- D'améliorer la qualité du produit
- D'étendre le reseau actuel de distribution
- De moraliser les prix aux consommateurs
- De résorber les pertes post-captures à certaines périodes de surproduction
- De réguler le marché grace à l'augmentation des capacités de conservation
- De garantir tant aux pêcheurs qu'aux mareyeurs des revenus satisfaisants et réguliers permettant une rétrbution exedentaire des charges d'exploitation .

₹-2-4 Ligne de Crédit

Une ligne de crédit d'un montant global de 1960 millions de francs CFA est logée à la CNCA. Elle sert de financer les opérateurs économiques résidant dans la zone du projet, regroupés en GIE en matériel de prodction :

- Pirogues améliorées, moteurs , filets et gréement pour les pêcheurs armateurs
 - Camions isothermes
- Matériel et outillage de menuiserie pour équiper les trois bases de menuiserie prévues à Rufisque, Mbour et Joal .
- En outre , il est prévu dans cette ligne de crédit la construction de deux complexes frigorifiques (fabrique de glace de 20 T/jour plus chambre de stockage à Mbour et Joal ,indispensable pour le conditionnemnt et le stockage du poisson).

 La ligne de crédit doit permettre au terme du projet de procurer

- Un équipement complet à
 - . 100 pêcheurs armateurs (pirogues , moteurs, filets)
 - . 50 mareyeurs ou groupement de mareyeurs
 - . 18 charpentiers (machine , outil et outillage)
- L'équipement partiel de
 - . 390 pêcheurs armateurs en filets et moteurs :
 - . 265 pêcheurs en moteurs

A ces équipements s'ajoutent le matériel de sécurité et de navigation de même que le petit matériel de gréement.

CNCAS/PAPEC

La ligne de crédit PAPEC est domiciliée à la CNCAS , suite de l'accord de retrocession entre la république du Sénégal (dénommée le gouvernement) et la caisse Nationale de crédit agricole (dénommée la CNCAS)

Voir annexe 1 (Accord de retrocession; ANNOXO)

- 2-2-4 CONDITIONS D'OCTROI DES PRETS SUR LA LIGNE DE CREDIT
 PAPEC (voir annexe6)
- 4-2-5 LES GROUPEMENTS D'INTERET ECONONIQUE DANS LA COMMUNE DE MBOUR

Les GIE pêcheurs ont commençé a voir le jour à Mbour à partir de 1987 . En septembre 1988 on comptait (4) GIE (Mbour tefess , Mbour golf, Mbour serère , Ndar gu ndaw) .

Actuellemnt on compte dans la commune de Mbour 48 GIE répartis comme suit.

- 27 GIE pêcheurs regroupant 465 pêcheurs
- 11 GIE transformateurs regroupant 158 transformateurs
- 8 GIE mareyeurs regroupant 35 mareyeurs
- 2 GIE charpentiers regroupant 8 charpentiers .

Le dénominateur commun des ces GIE est le niveau intellectuel très bas de leurs membres. Ce phénomène se traduit par l'incapacité des membres d'être à même de tenir leur cahier de géstion sur l'ensemble des GIE enquêtés seuls 6 diposent de membres capables de bien tenir un cahier de géstion soit un taux de 12,5 %

Il faut remarquer que la prolifération des GIE est observée à partir de 1988 . pour pouvoir accéder au crédit les opérateurs de la pêche artisanale ont adhéré la nouvelle forme d'organisation qui a pris le relai des anciennes cocopératives .

4-2-5-1 ORGANISATION DES GIE ET FONCTIONNEMNT (VOIV ANNEXESSET) GIE pêcheurs et transformateurs

Ces regroupements sont composés d'un président , d'un vice président , d'un secretaire général, d'un trésorier et des membres simples . Malgrés cette structuration on remarque que le fonctionnemnt des groupements se limitent aux activités du président qui joue tous les rôles .

Les membres travaillent individuellement , il n'y a une action commune .

GIE mareyeurs e@IEhmapentiesset charpentiers

Ces derniers n'ont jamais bénéficié d'un prêt sur la ligne de crédit PAPEC et on ne peut pas parler d'un fonctionnemnt dans le cadre du système de crédit .

Ils sont structurés de la même façon que les groupemnts de mareyeurs et de charpentiers .

4-2-6 ANALYSE DU MECANISME DE FINANCEMENT DU PROJET

La gestion du crédit se fait conjointement avec la CNCAS. La procédure suivante détermine les différentes étapes suivies de la constitution des dossiers au remboursement :

La procedure de crédit comprend des étapes qu'on peut décomposer comme suit :

- a) constitution du dossier de demande de prêt;
- b) approbation de la demande de prêt ; ,
- c) Acqusition du matériel ;
- d) remboursement du prêt ;

a) Constitution de dossier de demande de pêt (voir ann exes)

Tout groupement en individu qui sollicite un crédit élabore avec l'appui technique du Papec une demande de prêt.

Le demandeur prendra l'attache de l'agent du PAPEC responsable du secteur auquel est rattachée la localité du demandeur.

Pour être en mesure de solliciter un prêt , le demandeur doit avoir un compte ouvert dans les livres de CNCAS .

La demande de prêt identifie :

- L'emprunteur (GIE ou'individu)
- Le projet (objet , montant, autofinancement , durée, taux d'intérêt, résultats attendus)

Sur la demande de prêt, sont indiqués les dettes et prêts en cours du demandeur. Les déclarations de l'emprunteur à ce sujet sont soumises à la vérification des organismes : CNCAS - CAMP - service régionaux et locaux de la DOPM.

Le demandeur fournira les documents suivants :

- Les factures proformas et /ou devis nécessaires
- Le procés verbal du conseil d'administration du GIE autorisant le président à signer le contrat de prêt (annexe..) Les GIE nouvemment créés et en général ceux qui ne disposent pas de dossier au PAPEC devront fournir un exemplaire pour chaque document ci-aprés :
 - Status
 - Procés verbal de l'assemblée constitutive de DIE
 - Certificat d'inscription aurégistre du commerce
 - Liste des membres
- Procés verbal du conseil d'administration ayant décidé de l'ouverture du compte et désigne la personne habilitée à faire fonctionner.
- Bordereau de versement du capital social .

 Lors de la demande de prêt , la ou les demande d'exonération des droits et taxes du matériel à acquérir sont introduites dans le circuit des visa pour le demandeur avec l'appui de PAPEC .

Les demandes de prêt des groupements et/ou individus seront tranmis pour information au service régional des pêches maritimes qui procéde aux contrôle et vérification nécessaires et notifie au PAPEC ses observations.

L'Instruction de la demande de prêt-

L'instruction de la demande de prêt est réalisée par le gestionnaire du crédit en liaison avec l'agent de crédit résponsable du service et de l'encadrement de la zone de localisation du GIE. Elle est relative aux points suivants :

- Plan de financement des investissements
- Modalités de remboursement du prêt (périodicité , nombre d'échéance , montant de l'échéance.
- Recensement et estimation des lien d'exploitation de l'emprunteur.
 - Elaboration du compte d'exploitation prévisionnel
- Collecte d'information sur chaque membre du GIE(voir annexe. 10)
- Répafation individuelle du prêt au sein du GIE(voir annexe.41)

La demande de prêt introduite fait l'objet du dossier de prêt . les dossiers de prêt constitués sont centralisés par le géstionnaire du crédit qui procéde à leur finalisation et les soummet à l'attention du directeur du projet pour avis.

Le dossier de prêt ne sera soumis aux organes d'approbation des prêts que si l'emprunteur dispose de l'autofinancement nécéssaire dans son compte domicilier à la CNCAS.

L'autofinancement est composé de l'apport personnel ainsi que les frais nécéssaires à la mise en place du crédit (frais de dossier, frais d'assurance et éventuellement frais de notaire).

Les points faibles de l'étape de constitution du dossier

La constitution du dossier de demande de prêt pose problème à la quasi totalité des bénéficiaires.les facteurs de blocage qu'on note à ce niveau sont:

- l'épineux problème de l'éxonération du matériel.

 pour amoindrir les coûts du matériel, l'exonération constitue une étape incontournable. Cependant la procédure est jugée très lente par les bénéficiaires. Malgrés l'appui du projet pour le suivi du dossier de demande d'exonération, peu de pêcheurs en bénéficient.
- Le taux élevé de l'apport personnel (20% du prêt) et les frais de dossier obligatoirs.

La soumission du dossier aux organes d'approbation est fortement liée à la disposition de l'autofinancement qui n'est pas toujours à la portée du demandeur surtout si le prêt desiré est assez important.

La capacité de production des opérateurs pour faire face au crédit n'est pas prise en compte. Pour bénéficier d'un financement certains opérateurs ne disposant pas d'une épargne suffisante sont obligés de contracter des dettes par le canal su système informel et de ce fait obtiennent gain de cause même sur leur capacité de production ne leurs permet pas de remplir les conditions de remboursement des prêts.

L'approbation de la demande de prêt

Les dossiers complets ayant recueilli l'avis favorable du projet sont soumis pour approbation au comité des crédits et à la caisse nationale de crédit agricole (CNCAS).

Le comité de crédit , instance de délibéation dans l'action des prêts se compose comme suit :

- chef de service régional des pêches maritimes de la localité concernée (Président du comité) ou de son représentant
 - Le directeur du PAPEC ou de son représentant
 - Le géestionnaire du crédit du PAPEC
 - Le représentant de la CNCAS

- Le président de groupement ayant solliciter un crédit . Le comité de crédit se réunit une fois par mois . Il examine et émet un avis motivé sur chaque dossier de prêt .

Seuls les dossiers ayant reçu un avis favorable du comité sont transmis à la CNCAS pour décision finale. En cas d'avis favorable, le dossier est classé et l'intéressé en est informé. La décision d'accorder ou de refuser un crédit relève de la CNCAS. Elle notifie au projet et aux intéressés sa decision en indiquant en cas d'accord le montant et les conditions d'octroi du prêt.

L'intéressé signe le contrat de prêt. La CNCAS procéd<u>e à lé</u> prise de garanties.

Le tableau d'amortissement du prêt est transmis par la suite au projet et à l'intéressé.

Les points faibles de l'approbation de la demande de prêt

L'approbation de la demande est souvent automatique quand l'avis est favorable à l'étape précedante . Un travail de supervision n'est pas efectué par un organe issu du comite de crédits . Un demandeur de crédit peut satisfaire toutes les conditions sans bénéficier d'un crédit si le GIE auquel il appartient n'est pas en situation régulière .

Les procédures de réponse positives ou négatives aux demandes de crédits sont très lentes à la CNCAS.

c) Acquisition du matériel

Quand le prêt est accordé , un bon pour livraison et paiement (B.P.L)établi par la CNCAS est transmis au fournisseur Le matériel est livré à la diréction du projet ou dans tout autre endroit choisi par celle-ci.

Lors de la livraison, une commission de réception dresse un procés verbal de réception qui atteste de la conformité du matériel livré aux spécifications téchniques (voir annexe 12) La commission de réception est composé comme suit :

- Le président du GIE
- Le représentant de la PAPEC
- Le représentant de la CNCAS
- Le représentant du service de pêche

Avant cession du matériel à chaque membre du GIE bénéficiaire du crédit, il est établi en deux exemplaires un contrat de vente à crédit entre le groupement représenté par son président et le membre (voir annexe .43).

Le réglement du fournisseur est effectué sur la base dela facture définitive et du procés verbal de réception .

Pour le cas des pirogues, le décaissement des fonds au profit du charpentier se fera au fûr et à mesure de l'avancement des travaux de confection de la pirogue sur la base des décomptes.

<u>ler décaissement</u> : son objet est l'approvisionnemnt en matières premires et fournitures (planche de bois , pointes)

<u>Zéme d&caissement:</u> Après justification de l'utilisation des fonds déjà mis à la disposition du charpentier par une fecture et un contrat de l'état d'avanceament des travaux sur le citye par un agent du PAPEC et le pêcheur, le second décaissement dont l'objet est le calfatage et peinture s'opère.

<u>3ème décaissement</u>: Ce décaissement est déstiné à la rénumération de la main d'oeuvre . Les préalabres sont :

- Justification de l'utilisation des fonds lors du 2ème décaissement
- Etablissemnt par le charpentier de la facture définitive de la pirogue .
- Etablissement d'un procés verbal de réception par la commission de réceptionqui attéste de la conformité de la pirogue livrée à la commande .

Les points faibles de l'étape d'acquisition du matériel

La CNCAS ne tient pas compte de la date de reception efféctive du matériel , pour le début des remboursements .

Les fournisseurs sont souvent payés avant la réception du matériel et les charpentiers avant la fin des travaux. De ce fait la CNCAS considère que le bénéficiaire doit donner son premier versement à la fin du mois où le fournisseur a été réglé même si c'est au-delà de 20 de ce mois. Ce qui crée des problèmes de versement dés le début dû au cumule de départ de deux versements.

d) Rembousement du prêt (voir annexe 8et 15)

Dans la phase d'exploitation du projet d'investissement l'agent du crédit du PAPEC doit procéder à un suivi technique de l'exploitation.

Il doit enregistrer les résultats de l'activité financée et assister l'emprunteur dans la tenue régulière exacte et sincères de ses comptes .

A l'aide de la fiche individuelle de suivi (annexe...) l'agent de crédit doit établir mensuellement et en relation avec le président du GIE un état de rembourssement du prêt pour chaque membre bénéficiaire.

Le gestionnaire du crédit suit en liaison avec la CNCAS le remboursement du prêt par le GIE ou par l'emprunteur individuel, il utilise à cet effet une fiche de suivi (voir annexe. 140)

LES POINTS FAIBLES DU REMBOURSSEMENT DU PRET

Notons qu'aucun suivi technique de l'exploitation n'est fait Aucun enregistrement des résultats de l'activité financée n'est fait et l'assistance de l'emprunteur dans la tenue régulière exate est sincère de ses comptes fait défaut. les opérateurs sont laissés à eux- même avec toute leur incapacité de faire face à la gestion.

ces lacunes sont dues à la faiblesse des moyens humains de la banque an niveau de Mbour. Seuls deux agents du projet sont mis à disposition des GIE pour leur suivi. Deux personnes ne peuvent pas faire face à 48 GIE pour accomplir correctement la tâche qui leurs est dévolue.

FINANCEMENTS ACCORDES AUX OPERATEURS DE LA PECHE ARTISANALE

		WAS BEON	
NUMERO BENEFICIAIR	ACTIVITE -	UTILISATION HONTANT D DECLAREE DE LA SONNE SONNE EMPRUNTEE EMPRUNTEE	E LA DUREE
i	. MAREYAGE	FONDS DE ROULEMENT 1 000 000	12 MOIS
2	77	FONDS DE ROULEMENT 1 500 000	12 MOIS
3	77	ACHAT DE BACS 1 000 000	12 MOIS
4	n	FONDS DE ROULENENT 800 000	9 MOIS
5	n	FONDS DE ROULEMENT 1 200 200	9 MOIS
6	π	FONDS DE ROULEMENT 1 000 000	9 4018
7	n (FONDS DE ROULEMENT 500 000	12 hois
8	77	FONDS DE ROULEMENT 300 000	12 MOIS o
9	77	FONDS DE ROULEHENT 2 000 000	12 MOIS
10	PECHE	REPARATION PIROGUE 1 000 000	12 HOIS
11	n	CONSTRUCTION PIROGUE 1 500 000	12 HOIS
12	n /	REPARATION PIROGUE 600 000	12 MOIS
13	"	CONSTRUCTION PIROGUE 300 000	12 MOIS,
14 ·	7	CONSTRUCTION PIROGUE 500 000	12 MOIS
15	77	REPARATION PIROGUE 980 000	12 MOIS
16	n	ACHAT MOTEUR 480 000	12 MOIS
	··		

FINANCEMENTS ACCORDES AUX OPERATEURS DE LA PECHE ARTISANALE

SUITE

NUMERO BENEFICIAIR	ACTIVITE	UTILISATION DECLAREE DE LA SOMME EMPRUNTEE	HONTANT DE LA SOMME EMPRUNTEE	DUREE
17	TRANSFORMATION	FONDS DE ROULEMENT	660 222	120018
13	n	FONDS DE ROULEHENT	350 000	· 12 MOIS
19	n	FONDS DE ROULEMENT	360 000	12 MOIS
20	, ,	FONDS DE ROULEMENT	369 666	12 mois
TOTAL MAREYAGE		C	9 100 000	
TOTAL PECHE			5 200 000	
TOTAL TRANSFORM.	- ,	<u> </u>	1 550 000	
TOTAL GENERAL			15 850 000	

4-2-4 EXECUTION DU VOLET CREDIT DU PROJET PAPEC DANS LA COMMUNE DE MBOUR

1-2-4-1 SITUATION DES REALISATIONS POUR LES PECHEURS

Au 30/09/1991, la situation des réalisations se présente comme suit dans la commune de Mbour.

a) Sur le plan financier

Total des prêts accordés: 109089550

Apports personnels : 31629210

Montants remboursés du capital: 65259407 Montants remboursés des interèts: 6720192

Impayés : 19732582

En cours total : 34161466

b) Sur le plan physique (équipements)

Nombre de moteurs hors-bord:281

Nombre de sennes de plage : 00

Nombre de sennes tournantes : 2

Naffes de filets : 216

Pirogues traditionnelles : 15/+200 bobines

+1150 flotteurs

* Nombre de pêcheurs financés: 342

* GIE concernés :20

La valeur des impayés (19732582) soit en moyenne 1 $0\underline{00000}$ par GIE montre que la banque s'inquiéte de la situation financière des opérateurs .

Sur les 20 GIE de pêcheurs recensés, un seul est en situation régulière (sans impayés) soit un taux de 5 %; la situation financière de ce dernier groupe est liée à sa taille trés réduite (3 membres) et du niveau intellectuel de ces membres (niveau universitaire) qui assimulent la gestion .

Les impayés semblent être très liés à certains facteurs :

- La taille du GIE : pour les GIE inférieurs à 15 membres 60 % ont des impayés inférieurs à 400 000 et 40 % des impayés compris entre 500 000 et 1 000 000 . Tandis que pour les GIE supérieurs à 15 membres 13 % ont des impayés compris entre 1 000 000 et 1 500 000

13 % des impayés supérieurs à 2 000 000 .

- Le mombre de prêt offert au GIE .

Pour les GIE ayant reçu moins de 3 prêts les pourcentages des impayés sont :

42,9 % inférieurs à 500 000

42,9 % compris entre 500 000 et 1 000 000

14,3 % compris entre 1000 et 1 500 000 .

Tandis que pour les groupements ayant reçu plus de 3 prêts ont enregistrés d'autres pourcentages tels que :

16,7 % compris entre 1 500 000 et 2 000 000

16,7 % compris entre 2 000 000 et 3 000 000

- Le nombre de bénéficiaires

Pour les groupements ayant moins de 10 membres bénéficiaires d'un prêt seuls 66,7 % ont des impayés inférieurs à 500 000 et 33,3 % des impayés compris entre 500 000 et 1 000 000 .

Tandis que les groupements ayant plud 10 membres bénéficiaires d'un prêt ont :

14,3 % avec des impayés compris entre 1 000 000 et 1 500 000

14,3 % avec des impayés compris entre 1 500 000 et 2 000 000

21,4 % avec des impayés supérieurs à 2 000 000

Notons que les 2 variables (nombre de prêts obtenus par le GIE et nombre de membres ayant bénéficié d'un prêt) sont fortement liées à la taille du GIE. Donc on peut conclure que les GIE pléthoriques (qui ont plus de 15 membres) difficilement maîtrisables ne s'adaptent pas au système formel de financement Cette siyuation s'explique par le niveau intellectuel trés bas des bénéficiaires qui parviennent difficilement à maîtriser la gestion surtout se la dette contrctée est très élevée.

La faible implication des pêcheurs 465 sur 3310 sont 14,04 % est illustrée par les statistiques du tableau . Les conditions d'octroi de crédit limitent les possibilités d'implication .

4-9-4-2 SITUATION DES REALISATIONS POUR LES TRANFORMATEURS

Le financement des transformateurs a démarré tardivement (1991) à cause des divergeances qui existent entre les responsables du projet et les transfomateurs . Ces derniers ne voulaient pas dissoudre leur ancienne organisation (groupement coopératif deplus de 150 membres) alors que les responsables du projet exigeaient un éclatement de cette coopérative en GIE de 15 membres environ plus maîtrisables et plus controlables. cette situation à prévalu jusqu'en 1991 , moment où les transformateurs ont compris l'importance des suggessions pour dissoudre leur ancien groupement et former des GIE réduits d'une quinzaine de membres.

Au 30-9-1991 le projet avait financé 6 GIE de transformateurs pour un montant de 8 000 000. Le démarrage du financement n'a causé aucun problème et les premiers rembourssements ont été réspectés. Mis à part la faiblesse des prêts (100 000 par transformateur) déplorée par les bénéficiaires aucun autre problème n'a été soulevé.

4-2-4-3 FINANCEMENT DES MAREYEURS

Le financement de cette catégorie connaît quelques difficultés. Ces difficultés sont liés au coût très élevés d'acquisition de véhicules frigorifiques et isothermes neufs. Les acquisitions des mareyeurs s'éfféctuent essentiellement sur le marché de l'occasion. Le service de mine n'acceptant pas la prise de gage sur les véhicules d'occasion, la CNCAS a éstimé insufisante les garanties offertes par les prêts à cette catégorie.

Les garanties actuelles réclamées (titre foncier, hypothèque) ne sont pas acceptées par la plupart des mareyeurs .

En liaison avec la CNCAS, une solution à se problème est actuellement en étude. Elle consiste à la mise en place d'un fond de garantie pour les prêts aux mareyeurs. ce fond serait alimenté par les bénéficiaires des prêts et de la ligne de crédit du projet.

4-2-4-3 FINANCEMENT DES MECANICIENS

il a été envisagé de réserver l'enveloppe de la ligne de crédit allouée à cette rubrique au financement des mécaniciens Des contacts ont eu lieu entre le projet, le CAMP, les fournisseurs de moteurs hors-bord et les mécaniciens pour rendre opérationnel ce programme. Des blocages ont été notés dans

Suite à la suppréssion de "volet renforcement des satellites"

l'éxécution de ce volet. En effet, les mécaniciens souhaitent bénéficier d'une exonération, de taxe pour l'acquisition de pieces détachées.Or la réglementation ne prévoit le bénéfice de l'exonération que pour l'utilisateur finale en l'occurence le

pêcheur.

Des démarches seront entreprises auprès du ministère de l'économie et des finances pour trouver une solution à ce problème.

1-2-7-4 FINANCEMENT DES CHARPENTIERS CONSTRUCTUERS DE PIROGUES

On compte deux groupements d'intéret économique de charpentiers à Mbour mais qui n'ont jamais bénéficié d'un financement du projet. Ce financement est bloqué par l'insuffisance de moyens financiers des charpentiers pour faire face à l'apport de 20%. le systeme de paiement échelonné des pêcheurs aux charpentiers avec des fois des sommes dérisoires (1000à2000F)

explique la faiblesse de moyens des charpentiers pour disposer d'une épargne pouvant faire face à l'apport personnel.

1-9-6-4 RAISONS DES DIFFICULTES RENCONTREES DANS L'EXECUTION

DU VOLET LIGNE DE CREDIT

Les résultats enregistrés dénotent une faiblesse des demandes de crédit .Ce, en rapport avec l'enveloppe des ressources financières disponibles.Cette situation s'explique par:

non implication de quelques catégories d'opérateurs économiques tels que les mareyeurs et les charpentiers.

> -Le peu de disponiblité d'épargne pour l'autofinancement de l'apport initial requis, lié au carractère fluctuant de l'activité de la pêche et qui influe sur les variables commandant la décision d'investissement. Le manque de confiance des opérateurs à cause de leur argent englouti par l'état avec les anciennes coopératives explique la faiblesse de l'epargne.

> -La nature des investissements réalisés où prédominent les achats de moteurs hors-bord et une faible demande de pirogues et de filets.

Cette situation indique à priori que les investissements de renouvellement que d'expansion et qu'a cet égard , la performance du volet crédit doit être appréciée sur une longue période.

-La structure des organisations de base du fait de leurs effectifs pléthoriques et du manque de formation de ses membres n'est pas toujours adaptée pour une utilisation optimale de la ligne de crédit en raison des limitations d'encours.

-La difficulté d'instaurer un systeme de gestion adequart. Il s'en suit de tout cela l'impossiblité d'une planification fiable des besoins d'equipements et le suivi fastidieux du portefeuille d'endettement

Le remboursement et le suivi des groupements sont les plus cruciaux problèmes actuels de la ligne de crédit à cause de son rythme de croissance qui rsique à la longue d'entraver la précieuse structure qui est la CNCAS. Le niveau élevé des impayés est surtout dû à l'inexistance de suffisement d'agents du projet on de banque qui suivent régulièrement les groupements pour enregistrer les résultats de l'activité financée et assister l'emprunteur dans la tenue régulière exacte et sincère de ces comptes.

causes majeurs de la bonne marche des opérations de la Un des ligne de crédit est l'incapacité du personnel de l'agence de la Mbour de faire un suivi correcte des groupements à CNCAS de causer de leur effectif réduit. Cette libérté d'action permet à certainsprésidents de groupement de mauvaise volonté ou de manque d'honeteté d'utiliser les versements reçus à d'autres fins. Dans bon nombre de groupements certains membres affirment qu'ils ont épuisé leurs versements alors qu'au niveau de la banque le compte n'est pas soldé.Ce phénomène est à l'origine de beaucoups de problèmes au sein des groupements, d'où la necessité de bien revoir les choses pour situer les responsablités.

- Le non financement des mareyeurs , charpentiers et mécaniciens.
- La lenteur de la précédure administrative pour l'approbation d'une demande de prêt qui décourage plusieurs pêcheurs. Ce qui explique les retards observés à l'acquisition du matériel de la pêche, alors que la richesse des eaux est périodique. Le matériel n'est pas reçu à la période voulue (période de l'abondance des ressources). Ce qui confronte les pêcheurs à des difficultés de paiement.
- L'insuffisance des études préalabres pour identifier correctement les demandeurs de crédit afin de savoir leur potentialité et leur capacité de travail pour rembourser le crédit . L'appartenance à un GIE crédible et la possibilité de verser l'apport personnel de 20 % nous semble être les seuls conditions à remplir pour accéder au crédit .

9-4-2-9 Perception de bénéficiaires du système financier du projet

a) Accés au crédit

- Le crédit doit être adapté aux réalités de la pêche.

Dans ce cadre la CNCAS doit examiner, la possibilité d'adapter la durée de crédit à la période d'activité de la pêche et de la durée du marériel financé.

- La CNCAS doit accélérer les procédures de réponse positive ou négative aux demandes de crédit déposées par les pêcheurs . Dans ce cadre , elle doit examiner la possibilité de délégation
- La CNCAS doit tenir compte de la date de réception effective du matériel , pour le début du remboursement .

b) Les conditions de crédit

de pouvoirs aux chefs d'unités décentralisées .

- L'apport personnel de 20 % est trop élevé . L'autofinancement doit être rebaissé à 10 %
- La durée du crédit pour chaque type de matériel est courte et doit être allongée de 6 mois de plus à cause des mois où la production est très faible.
- Le crédit doit couvrir l'ensemble des besoins y compris les accessoires et le fond de roulement .
- Le taux d'intérêt est élevé . La CNCAS doit examiner la possibilité d'abaisser le taux d'intérêt .
- La CNCAS doit permettre aux pêcheurs d'acheter du matériel à leur convenance quelque soit l'origine des fonds prêtés .

Interview accordée par Monsieur cheikh Touré Sall Président du GIE "Mbour Tefess" - Président de la Fédération Départementale des GIE du Département de Mbathur:

Je cite :

<<Le projet nous a beaucoup aidé mais nos relations avec la banque sont très difficiles . Nous sommes bousculés pour les remboursements . C'est pourquoi les pêcheurs avaient refusé au début de se regrouper en GIE de peur d'être fatigués par la banque . C'est à la suite de plusieurs réunions (5) que nous sommes parvenus à convaincre certains pour qu'ils acceptent d'adhérer aux groupements d'intérêt économique . Taut ce que l'on craignait de la banque est vecu aujourd'hui : en accusant unnseul retard de versement , la banque nous amène chez les huissiers qui n'hésitent pas à venir saisir nas matériels .</p>

Les conditions de financement ne sont pas si faciles pour être à la portée de tous les opérateurs :

- La procédure administrative pour obtenir uncrédit est longue

Les dépenses pour la création d'un GIE sont holnéreuses .

Rien que le régistre de commerce coute environ $50\,000\,$ f ce qui n'est pas à la portée de tout un chacun .

- L'apport de 20 % exigé est difficilemnt réglable si le financement souhaité est assez important .
- Le delai de remboursement est court , la banque doit tenir compte des périodes où les captures sont très faibles . Bref , elle doit s'adapter aux conditions de la pêche >> .

1-3-9 Les autres marchés financiers formels

4-3-1 L'USAID

Le projet USAID n° 6850260 dans cadre de son volet :
"Développement des collectivités locales et de l'entreprise privée en milieu rural " représente depuis Novembre 1990 une institution financière au service de toute la population de la ville de Mbour quelque soit l'activité entreprise .

Ce projet offre des crédits à titre individuel aux différents opérateurs de l'économie locale de la ville . Le crédit est offert en argent liquide .

Conditions de financement

- Avoir une acivité rénumératrice
- Evaluation des besoins (présentation d'une facture proformat)
- Avoir des garanties certaines (hypothèque de maison, de terrain .. etc ; bijoux en or pour les femmes et autres besoins)

Mécanisme du financement

La procedure du financement de ce projet est dividée en 4 étapes :

re étape: Identification du demandeur de prêt par le chef de bureau de Mbour pour la vérification des potentielles capacités de production, puis sélection du projet après approbation du chef.

<u>Zeme étape:</u> Visite du demandeur par un superviseur venant de Dakar des demandeurs sélectionnées pour l'approbation ou le rejet du dossier .

<u>Seme étape</u>: Visite des agents de service juridique du projet pour la vérification des garanties .

<u>4 eme étape</u>: Le comité de crédit qui tient une réunion chaque mois à Dakar étudie les dossiers retenues à l'issue des trois premières étapes pour prendre une décision finale.

Renseignements complémentaires

- Taux d'interêts des emprunts : 16 %
- Remboursement (versements mensuels) avec un différé d'un mois
- Frais d'ouverture du dossier pour des demandes acceptées :
 - 1 % du montant reçu
 - Assurance vie : 0,5 % c'est à dire 5 pour mille
 - FRais d'enregistrement pour tous les crédits supérieurs à 1 million : 16 000

COMMENTAIRE

Le projet USAID joue un rôle non négligeable dans le financement du sous-secteur de la pêche à Mbour. En une année ce projet a prêté aux opérateurs de ce secteur (mareyeurs, pêcheurs, transformateurs) une somme de 15.850.000 L'avantage de ce système de fonctionnemnt est :

- L'inexistance d'un appert personnel
- La possibilité de recevoir de l'argent liquide .
- L'inexistance d'un compte d'épargne obligatoire.
- Le diféré de 1 mois avant le démarrage du remboursement
- La rapidité de la procédure pour le financement et pour l'approbation d'une demande de crédit . Donc respect des périodes de pointe de la pêche .

Les inconvénients du système .

- -Taux d'intérêt élevé 16 %
- Les garanties demandées (hypothèque , bijoux en or des femmes). Malgrés ces inconvénients , ce projet recçoit énormément de demandes . Ces demandes sont satisfaites à un taux d'environ 30 % (d'après le chef de bureau de Mbour) car après identification ou après visite du superviseur ou visite des agents du service juridique certaines demandes sont rejettées si elles sont jugées non satisfaisantes .

on remarque la majeur partie du financement est offerte aux mareyeurs celà est dû aux possibilités de recevoir l'argent liquide dont ils ont plus besoin pour leur autofinancement et le financement des pêcheurs clients, ce que refuse de leur faire le projet.

CE projet enregistre des résultats spectaculaires avec un taux de recouvrement de 98 % (d'après le chef de bureau de Mbour) . Ces bons résultats s'expliquent par la présence quotidienne des agents du projet sur le terrain pour suivre et contrôler leurs clients. Ces agents sachent les lieux d'habitation et de travail de tous leurs clients . En dehors du travail des visites de courtoisie sont rendues aux collaborateurs et autourdu thé d'une façon informelle la sensibilisation continue .

4-3-2 La BICIS

Cette banque ne finance pas pas tellement le pêche artisanale. DAns ces crédits seuls deux mareyeurs ont été recensés. Ces derniers avaient emprunté à la banque : l'un 1 000 000 et l'autre 500 000 (soit un total de 1 500 000) qu'ils devaiænt rembourser dans deux mois , juste le temps de recevoir leur argent auprés de leurs clients hoteliers dont ils sont fournisseurs en produit de mer (poisson , crevette , mollusques ... etc).

L'aspect important de la relation qui existe entre les opérateurs de la pêche et la banque est la confiance que ces derniersoffrent à la banque au détriemnt de la CNCAS qui gére la ligne de crédit PAPEC destinée à leur financement : sur les 804 comptes d'épargne que gère cette banque 723 appartiennent à des agents dont laur activité est liée à la pêche soit 87,43 % des comptes . Ceci traduit traduit le manque de confiance des opérateurs vis à vis des structures étatiques . Les causes de ce phénomène sot historiques car d'après certains :

<< L'Etat avait demandé aux paysans de se cotiser pour ouvrir des comptes bancaires afin de pouvoir bénéficier de prêts. Aprés avoir recupéré toutes les cotisations d'une valeur de plusieurs milliards, l'Etat n'a plus fait signe de vie soit disant que cet argent est utilisé pour éponger des dettes que les paysans avaient contractées avec les anciennes coopératives >>.

1-3-3 La CNCAS

Mis à part la ligne de crédit PAPEC que gère cette banque, la CNCAS offre des crédits aux opérateurs de tous les secteurs de l'économie qui expriment le besoin et qui remplissent les conditions demandées :

Avoir des garanties suffisantes (hypothèque...)
Notons que le taux d'intérêt pour cette banque est de 15 %

Financements octroyé

	Activité du	Utilisation déclarée
Montant	bénéficiare	de l'emprun
1 000 000	Mareyeur	Fonds de roulement
2 000 000	 Mareyeur 	Fonds de roulement
20 000 000	Mareyeur exportateur	Usine de fabrique de glace
7 841 000	Gérent de station d'essence pêche	Fonds de roulemnt
10 540 000	Gérent de station d'essence pêche	Fonds de roulement
5 900 000	Gérent de station d'essence pêche	Fonds de roulement
47 281 000	Total	

Le rôle joué par la banque dans le financement du sous secteur de la pêche est de taille .Une somme de 47 281 000 a été dépensée pour des opérateurs de la filière pêche artisanale Toutefois ,on remarque que le nombre de clients n'est pas trés élevé malgrés les conditions sensiblements identiques au projet USAID . Ceci est dû à la non compréhension des opérateurs du rôle que peut jouer la banque en dehors de la ligne de crédit PAPEC .En effet cette institution financière est toujours vue sous l'angle du projet.

4-3-4 CAPAS

Le projet ATEPAS qui opère surtout sur la grande côte s'apprète à tenter une experience au niveau de Mbour. Cette experience consiste à la mise en place d'un chantier naval pour le GIE "ANDE DIOUBO" des charpentiers constructeurs de pirogues de Mbour. Ce chantier s'évalue à 10 000 000 environ. L'objectif visé dans ce programme sont :

- * L'uitilisation des outils éléctriques par les charpentiers pour améliorer la qualité des pirogues .
- * Permettre aux charpentires de disposer de leur propres bois de bonne qualité pour être les fournisseurs des pêcheurs. Notons que le GIE doit fournir un apport de 20 %environ 2 000 000. Cet apport sera réglé après avoir satisfait les commandes de, 10 pêcheurs, en pirogues améliorées dont un échantillon a été mis au point par les charpentiers de ce GIE sous l'appui d'un technicien constructieur d'embarcation canadien Jacques HUET du projet ATEPAS.

Les responsables du projet attendent l'aval du projet pour le terain qu'ils utiliseront. Ce terrain était presque acquis mais avec le but du déplacement à Mballing du point de débarquement on veut installer le chentier dans le nouveau site prévu , ce qui créé un blicage .

CONCLUSION PARTIELLE

Le financement formel du secteur de la pêche artisanale à beaucoup contribué au développement des differentes activités de la filère dans la commune de Mbour .

Toutefois un besoin financier ardant est resenti à tous les niveaux, notamment pour:

- -L'amenagement des points de débarquement et des lieux de traitement des produits halientiques;
 - -Le fonds de roulement des pêcheurs
 - -Le materiel adapté à l'activité de transformation;
- -Les moyens de transport des produits destinés à la commercialisation;
- -Les lieux de conversation (chambres frigorifiques) des produits frais;
 - -L'equipement des charpentiers constructeurs de pirogues;
 - -L'equipement des mécaniciens réparateurs des moteurs pêche;
- -Les lieux de conservation des produits transformés ...etc Malgrès la disponiblité d'une enveloppe financière trés importance detenue par les structures institutionnelles:

PAPEC-CNCAS-USAID-BICIS-CAPAS, les conditions d'accès aux crédits constituent pour la plus part des cas une contrainte incontournable par la majeur partie des opérateurs de la pêche à cause de la faiblesse de leurs moyens. Ainsi, les actifs de la pêche ne pouvant pas constituer une garantie acceptable pour les institutions de crèdit, l'accès à ces mêmes crédits demeure de nos jours un problème plus que préocupant.

Comme tous les autres secteurs économiques informels, les réalités de la pêche artisanale ne se prètent pas à un système conventionnel d'assurance. Dans l'automobile , secteur plus facile à controler que la pêche , les marchés formels d'assurance souffrent d'une imperfection liée aux problèmes de séléction adverse cette séléction adverse (choix de la personne et /ou de l'unité de pêche à assurer) peut s'opérer au détriment de la compagnie qui verrait seuls les mauvais pêcheurs s'assurer.

Cette imperfection du marché de l'assurance aujourdhui au sénégal à pour conséquence de reporter les problèmes de risque sur le marché du crédit et la non affiliation auprès d'une quelconque société d'assurance met le pêcheur dans une situation beaucoups plus compliquée.

Les problèmes de sécurité et d'assurance constituent ainsi les principales limites du crédit institutionnel.

LE SYSTEME FINANCIER INFORMELDANS LE SOUS SECTEUR DE LA PECHE ARTISANALE

2-1 La survivance et le dynamisme du crédit et

l'épargne informels

En dépit des interventions étatiques visant à statuer la pêche artisanale, l'enracinement de comportements économiques traditionnels concernant tant l'épargne que le crédit exige une entreprise d'investigation des mécanismes financiers de ce secteur.

les politiques officielles déncadrement de la peche se resume en deux principales étapes que sont l'organisation des pêcheurs en cooperatives davitaillement et depuis une periode récente en groupements d'intère/economique (GIE).

consernant les cooperatives, leur inadaptabilité conjuguées à d'autres facteurs (probleme de gestion par exemple) a conduit a leur dissolution.

malgres la souplesse accordée aux operateurs avec les cooperatives, les demarches administratives pour beneficier d'un credit de materiel etaient caracterisées par une certaine lenteur. en plus les seuls besoins qui etaient réglés par le credit institutionnel etaient ceux relatifs à l'equipement.pour combler les vides, ou faisait appel secteur informel même pour ceux qui adheraient dans les structures de base (frais de sortie, problemes sociaux...etc).

les marches informels continuent de connaître une expansion au milieu de la pêche.

en plus des difficultés dèja connues à travers les cooperatives à respecter les remboursements échelonnés, 45 exigences de portées sur l'apport personnel évalué à 20 % du coût finacement sollicités par les demandeurs de credit posent un grand probleme face aux fluctuations de leurs revenus et les enormes problemes qu'ils rencontrent pour canalyser leur epargne, les acteurs de la pêche artisanale verraient leurs activités paralysées s'ils n'avaient que le credit institutionnel comme recours pour avoir le capital nécessaire à leur équipement et à leur fonctionnement, les marchés financiers informels et les flux pêche sont trés complexes, d'ou dans la l'impossibilité d'identifier de maniere explicite toutes les relations financieres prevalant entre les operateurs du secteur eux même et ceux qui les financent.

les marchés financiers informels sont des systemes basés sur des relations entre plusieurs personnes liées par des normestacites et moraux.ces relations sont régies par des normes traditionnels d'équité et de solidarité qui favorisent la caution solidaire seul gage d'une croissance durable d'un système de crédit soucieux d'éviter ou de dimunier au maximum les risques de non remboursement.

2-2 Les marchés financiers informels

Faute de disponibilité de garanties suffisantes d'apport personnel de 20 %, les opérateurs de la pêche font recours, en plus des institutions financières formelles, au secteur informel du crédit. Hormis les besoins d'équipement pour mener les activités, le secteur est caractérisé par une demande très importante de capitaux circulants.

Exeptés les flux liquides , les crédits en nature occupent une grande place dans le secteur de la pêche . Ce crédit informel en nature est octroyé par les fournisseurs d'équipements de pêche de service (mécaniciens, charpentiers)?

(carburant) et de poisson pour les opérateurs spécialisés dans la commercialisation et la transformation du poisson.

LES MAREYEURS

NUMERO	DETTES CONTRACTEES APRES DES PECHEURS	SOMMES PRETES AUX PECHEURS	UTILISATION DECLAREE DE L'ARGENT EMPRUNTE
1	350 000	675 000	ACHATS PRODUITS FONDS DE ROULEMENT
2	2 000 000	675 000	ACHATS PRODUITS
3	86 000	150 000	ACHATS PRODUITS REPARATION PIROGUES
4	105 000	608 000	ACHAT PRODUIT ACHAT MOTEUR
5	35 0000	1 025 000	ACHAT PRODUIT FABRICATION PIROGUE
6	36 000	1 025 000	ACHAT PRODUIT
7	36 000	1 025 000	ACHAT PRODUIT
8	36 000	170 000	FONDS DE ROULEMENT
9.	48 500	170 000	ACHAT PRODUIT
10	3 000 000	170 000	ACHAT PEODUIT
11	73 000	149 000	ACHAT PRODUIT FONDS DE ROULEMENT
12	200 000	149 000	ACHAT PRODUIT
13	17 800	149 000	ACHAT PRODUIT
14	17 800	613 000	FINITION MAISON REPARATION MOTEUR
15	6 000	613 000	
16	6 000	165 000	FONDS DE ROULEMENT

17	22 500		ACHAIS PRODUITS
18		18900	FONDS DE ROULEMENT
19			70
20	185 000	180 000	ACHATS PRODUITS REPARAT. pirogue
21	270 000	140 000	achats produits mariage
22	375 000	119 000	Achat produits
23			
24	2 000 000		ACHATS PRODUITS
25	750 000	455 000	ACHATS PRODUITS FONDS DE ROULEMENT
26	18900	173 000	ACHATS PRODUITS REPARATION PIROGUE
27	455 000	28 000	ACHAIS PRODUITS BAPTEME REPARATION PIROGUE
28	19500	154 000	ACHATS PRODUITS FONDS DE ROULEMENT
29	107 000	92 000	ACHATS PRODUITS FONDS DE ROULEMENT
TOTAL	10 161 000	4 767 200	

Les principaux besoins de financement sont :

- L'équipement (pêcheurs , mareyeurs , charpentiers , mécaniciens , transformateur)
 - La réparation des équipements
 - La satisfaction des besoins sociaux et familiaux
- Les fonds de roulement (pêcheurs , mareyeurs , charpentiers, mécaniciens , transformateurs)

 Pour faire face à ces besoins que les institutions financières ne réglent pas tous , les opérateurs font appel au secteur informel . Les principales sources de financement sont
 - Les mareyeurs
 - Les gérants de station d'essence
 - Le patrimoine familiale
 - Les tontines ... etc

ET les services rendus à crédit :

- mécaniciens (réparation des moteurs)
- charpentiers (construction ou réparation des embarcations)
 - Les charlatants ... etc

Cette liste v n'est axhaustive , elle représente tout simplement les mareyeurs disposant d'une calite professionnelle et qui se sont aquités de leurs redevances pour l'année 1991 auprès du chef du poste de contrôle de Mbour.

Notons que plusieurs autres personnes s'adonnent à cette activité sans la carte professionnelle. Ces derniers n'ont pas étæ enquêtés faute de pouvoir les identifier. Donc les transactions qui s'opèrent entre ces derniers vis à vis des pêcheurs n'ont pas été prises en compte. Toutefois on peut apprécier le rôle du mareyage dans le secteur à travers les 29 mareyeurs enquéêtés et l'importance des sommes empruntées ou prêtées.

La forte sollicitation des mareyeurs par les pêcheurs explique l'emprise qu'ont ces commerçants dans la fixation des prix d'achat des produits au détriment de leurs collaborateurs.

LES GERANTS DE STATIONS D'ESSENCE PECHE

NOM DE LA STATION	HONTANT DE LA DETTE NON RECOUVREE EN 1991	MONTANT DE LA DETTE NON RECOUVREE DE 1982 a 1991
TEXACO		8 000 000
HOBIL	578460	3 500 860
ESSO II	853879	3 700 000
ESSO III	344860	4 300 000
TOTAL I	RIA	6 900 000
TOTAL II	141656	290 000
SHELL II	235080	1718 000
SHELL III	481660	5 300 000
TOTAL	2634989	33 708 000

A ces totaux s'ajoutent la créances recouvrées chaque jour car les 3/4 des pêcheurs prennent du carburant à crédit avant la sortie pour payer au retour le soir. La quantité offerte à crédit s'élève journalièrement à 140 l / station environ soit 1120/jour d'une valeur de 192 640.

Les Charpentiers et les Mécaniciens

Nous ne diosposons pas de statistiques nous permettant d'avancer des chiffres car les charpentiers et les mécaniciens enquêtés ne disposent pas de cahier de crédit . Toutefois ils avancent que plus de la moitié de leur travail est effectué à crédit . Leur paiement est souvent échelonné et est tributaire des captures . Néanmoins ils parviennent toujours à trouver un terrain d'entente avec leurs clients avec qui ils sont souvent liés par des liens de parenté ou d'amitié de longue date .

Autres marchés financiers informels

Notons qu'ils est très difficile , voir impossible de comprendre l'ensemble des mécanismes du système informel .

Car de l'entité la plus petite (la concession) au quartier jusqu'à la ville toute entière s'opèrent des entrées et sorties d'argent destinés ou provenant des différentes activités liées à la pêche D'aucuns diront qu'ils préfèrent la marché informel pour satisfaire leurs besoins sociaux ou ceux liés à leur activité pour la bonne et simple raison qu'il n'y a aucunrisque à courir .

2-3 L'Epargne

Les tontines permettent de stériliser les gains en vue d'un réinvestissement ou de la satisfaction d'un autre besoin . Le fonctionnemnt des tontines est très diffavire selon les catégories qui peuvent être classées en deux principales : Celle dont la cotisation et la mise sont fixées périodiquement et celle dont la cotisation est fixée et dont la mise dépend des cérémonies .

Les tontines et les dépôts permettent certes de canaliser l'épargne. Son importance varie suivant duex facteurs qui sont le statut des opérateurs et le nombre de participants . Les tontines ont permis de stériliser en 1991 un montant de 144908368 F réparti comme suit : (voir annexe.19423)

- 44 599 438 avec les tontines mise liquide producteurs (annaxe19)
- 26 826 536 avec les tontines mise liquidemareyeurs (anneyed)
- 30 297 000 avec les dépôts mareyeurs (annexe 21)
- 27 677 076 avec les menbres équipage (ann $a \times 22$)
- 15 506 318 avec l'épargne transformateurs revendeurs.(annaxa 23) Les revenus tirés de l'épargne permettent aux opérateurs :
 - D'entretenir ou de renouveler le matétiel de pêche
 - D'avoir un fonds de roulement
 - De régler des problèmes sociaux
- De disposer de fonds permettant de faire face au secteur formel (apport 20 %, versement mensuel).

Conclusion partielle

Bien qu'il soit impossible de quantifier à sa juste valeur la part des marchés informels dans le financement du sous secteur de la pêche artisanale, on peut se rendre compte au vu des résultats obtenus de son importance. Les marchés informels ont beaucoup contribué au développemnt du secteur. Ils sont à la portée de toutes les couches sociales et repondent pour cette raison aux besoins que le système formel ne peut satisfaire.

Secteurs formels et informels: Dualité ou Complémentarité

La conception dualité & longtemps défendu l'idée d'un cloisonnement des secteurs formels et informels. Le fonctionnement des marchés du crédit dans la pêche artisanale nous a montré qu'il existe bien des interférences entre marchés formels et informels du crédit ceci est aisément appréciable à partir du rôle joué par ces derniers pour l'accés au marché formel du crédit par les opérateurs , et de l'implication des institutions formelles par les biais d'intermédiaires dans la filière artisanale de la pêche .

Il faut cependant, noter que malgré leur complémentarité, ces crédits sont encore incapables de résoudre tous les problèmes relatifs aux besoins de financement parceque le crédit formel demeure encore difficile d'accès, alors que le crédit informel reste insuffisant.

CONCLUSION GÉNÉRMETON GENERALE

Les politiques menées jusqu'à nos jours dans le secteur de la pêche artisanale sénégalaise semble propriées malgrés des acquis certes incontestable (motorisation à 90%) permettant un accroisement des captures. Certains constats peuvent être faits sur les différentes phases qu'a connues la politique de la pêche au sénégal et de ses échecs dus à l'inadaptablité des moyens mis en oeuvre.

En effet de 1960 à 1984 , le développement du secteur rural (agriculture puis pêche), s'est appuyé sur le crédit coopératif, a connui quelques acquis mais aussi beaucoup de problèmes qui ont connu leur paroxysme en 1984-1985 amenant ainsi à leur dissolution . En dépit des acquis enregistrés par les coopératives , on peut constater , exeptegs les catastrophes financières :

-Les observations d'un service après vente très centralisé pour les moteurs limitant considérablement les activités des pêcheurs dont les moteurs tombaient en panne.

- L'inefficacité des coopératives ayant raté leur vocation collectiviste en tant qu'organisation pour ne pas avoir utilisé à bon escient les différentes formes et organisations (villageoises et /ou de quartier) trouvées dans les villages des pêcheurs .
- L'éloignement des structures d'allocation de services (
 crédit par exemple) des lieux de pêche .

 C'est ainsi que depuis 1986 la CNCAS fut créée et travaille avec
 les GIE . Mais quelle est de nos jours la problématique des
 groupements d'intérêt économique :
 - La non diversification de l'activité du pêcheur
 - Les coûts élevés des frais de dossier
- La pratique trop limitée de la CNCAS orientée de façon stricte sur le crédit sans autre action d'accompagnement (formation à la gestion et à la formation de l'apport).

- Le fait que les GIE ne se constituent que pour obtenir du crédit
- La centralisation du service de crédit de la CNCAS

 engendrant une lenteur dans les démarches menées par les
 opérateurs pour accéder au crédit
 - Les coûts élevés des frais de nantissement
 - etc...

L'analyse approfondie du système nous a permis de déceler des erreurs que nous résumerons ainsi :

- L'absence de participation : le travail de sensibilisation de discussion , d'analyse des besoins , en fin tout le travail préparatoire permettant l'implication , n'avait pas été fait ou avait été expédié rapidement .
- La vulgarisation : les formations à l'utilisation et à la gestion des équipements ont été maintes fois déficientes .

Plusieurs pêcheurs ; transformatrices ou métiers connxes ont souscrit à un GIE parce qu'on leur a dit que c'était hon , que se serait une bonne façon d'obtenir de l'assistance :ils ont cotisé sans connaître exactement ceux à quoi ils s'engageaient . En fin certains groupes ont été formés de membres ayant peu ou pas d'affinité entre eux , sans objectifs communs . Déjà des groupes formés se sont scindés : certains membres n'acceptaient pas de cautionner les autres , certains présidents de groupement détournent des versements pour les utiliser à des fins propres .Ce phénomène est à l'origine des problèmes incontournabes : des pêcheurs , disent qu'ils ne donneraient plus de versements à leur président pour la simple raison d'avoir soldé leur compte alors qu'au niveau de la banque les impayés demeurent .

Ce qui met certains GIE dans ung situation irrégulière perpétuelle bloquant tous ses membres (même des innogents) à l'accés aux crédits. Au regard de tous ces problèmes (la liste n'est pas exhaustive) il est évident que la pêche artisanale est à la recherche d'un système adapté pour mieux répondre aux besoins de ses opérations.

La mise en place d'un crédit maritime dont la CNCAS doit être le pilier permettra de résoudre les problèmes financiers auxquels sont confrontés les opérateurs de la pêche artisanale. le crédit maritime est un instrument d'intervention destiné à assurer la meilleure utilisation possible des ressources mises à la disposition du secteur de la pêche.

Les ressources financières du projet sont sous utilisées: le total des prêts accordés sur la ligne de crêdit au 31 juillet 1991 s'élève à 384059911 pour un capital de 2 497 000 000, soit un taux d'utilisation de 15,38% Cette sous utilisation est liée d'une part à la faible implication des opérateurs dues à des conditions d'octroi de crédit assez difficiles et d'autre part à des impayés très élevés obligeant la banque a être très sélective dans l'approbation des demandes.

Dans ce cadre des mesures appropriées doivent être prises pour que les pêcheurs remboursent leurs dettes et se mettent à jour de leurs impayés.

Les GIE étant inadaptés le crédit doit être individualisé et les mesures suivantes doivent être prises :

A) Accés au crédit

- 1- Le crédit doit être adapté aux réalités de la pêche. Dans ce cadre, la CNCAS doit examiner la possibilité d'adapté la durée du crédit à la bonne période d'activité de la pêche. Pour éviter que les sommes épargnées soient utilisées à d'autres fin , la CNCAS doit mettre sur pieds un système de récupération de l'épargne toutes les semaines.
- 2 La CNCAS doit accélérer les procédures de réponse positive ou négative aux demandes de crédit déposées par les pêcheurs. Dans ce cadre, elle doit examiner la possibilité de délégation de pouvoir aux chefs d'unité décentralisée
- 3 La CNCAS doit tenir compte de la date de reception effective du matériel , pour le début des remboursements .

B - Les conditions de crédit

- l Les garanties telles que l'hypothèque doivent être supprimées
 - 2 L'autofinancement doit être rabaissé à 10 %
 - 3 La durée du crédit doit être allongée de 4 mois pour tenir compte des périodes de saison morte.

 Le crédit doit couvrir l'ensemble des besoins de tous la filière y compris les accessoires et le fond de roulement.

BIBLIOGRAPHIE

- * ALIOU SALL Systèmes financiers informels des opérateurs économiques de la pêche artisanale sénégalaise. CREDETIP.
- * CHABOUD (C), KEBE (M). Les aspects socio-économiques de la pêche artisanale maritime au sénégal. Mutations technologique et politique de developpement. En acte de la conference internationnale sur la pêche, Université de Quebec à Rimoushy 10-15 août 1986.
- * CHAUVEAU (J.P) 1984, histoire de la pêche au sénégal.

 (Représentation et pratiques du dispositif de l'intervention moderniste). Communication au colloque littoral milieu et société, Boulogne sur Mer, novembre 1984, 27P.
- * DEME (M) 1984. Les effets du soutien financier de l'Etat à la pêche artisanale, Le cas du sénégal.

 Communication au symposium scientifique @RST@M
- * DEME (M) 1991 Les politiques d'investissement et d'intervention de l'Etat sénégalaise dans le secteur de la pêche depuis l'indépendance. Problèmatique générale et actions de recherche. Document scientifique numéro 128 septembre 1991.
- * KEBE (M) 1988. Rôle du secteur des pêches au sénégal .Rapport consultation FAO-juin-juillet 1988 ,25P.
- * République du sénégal MPC Vème (cinquième) plan quadriennal de développement économique et social (ler/07/1977-30/06/1981.
- * République du sénégal MPC VIème plan quadriennal de développement économique et social. orientations et programmes d'action (1981-1985)
- * République du sénégal MPC VIIIème plan. Projet de plan d'orientation pour le développement économique et social (1989-1995).

développement économique et social (1er/07/1977-30/06/1981.

* Présentation du projet de developpement de la pêche artisanale de la petite côte .Rapport du PAPEC.

- * Projet de developpement de la pêche artisanale de la petite côte Situation et perspectives .Rapport du PAPEC
 - * Note sur l'Etat d'avancement de l'exécution du projet PAPEC Rapport du PAPEC août 1991

CODESPAIA BIBLIOTHEOUSE.

* Rapport de la fédération Nationale des GIE pêche Journée d'étude du Samedi ler juin 1991 au CICES.

F

CONF. SPAIN. BIBLIO

PRISE TOTALE (en tonnes) PAR SECTEUR ET PAR ENGINS (2eme semestre 1990)

Centre	PIROGUES MOTEURS LIGNE	PIROGUES MOTEURS GLACIERES	PIROGUE UOILES LIGNE	FILETS DORMANT	SENNES TOURNANTES	FILETS MAILLANT ENCERCLANT	SENNES DE PLAGE
Mbour	1616,35	219,04	147,25	6212,31	31146,46	2830,76	25,79
%	3,83	0,52	0,34	14,72	73,82	6,71	0,06

TOTAL (Tonnes)	Ualeur (CFA)
42193,98	3298859135

source: Poste de controle de Mbour

Rapports mensuels statistiques

annexe (suite)

PRISE TOTALE (en tonnes) PAR SECTEUR ET PAR ENGINS (1eme semestre 1994)

Centre	PIROGUES MOTEURS LIGNE	PIRÓGUES MOTEURS GLACIERES	PIROGUE VOILES LIGNE	FILETS DORMANT	SENNES TOURNANTES	FILETS MAILLANT ENCERCLANT	SENNES DE PLAGE
Mbour	615,68	89,72	67,91	791,185	1195,980	107,55	0,69
у,	4,52	0,66	e,5	5,8	87,73	0,79	0

TOTAL (Tonnes)	Ualeur (CFA)
13626,115	31987811375

source: Poste de controle de Mbour

Rapports mensuels statistiques

(en Tonner) (1990-2em Semestre)

·	Poissons	, crustacés	Mollusques	Total.
Consomnation	3324,02	0,08	1,92	3326,02
Mareyage en frais	20714,87	Л,34	1593,11	22309, 29
Reservé à la transformation artisanalo	15177,44	00	1384,23	16558,67
Total	39216, 33	1,39	2976,26	49'193,98

Sources: Poste de contrôle de mour Rapports mensuels statistiques Ventilation des aports (1991 - 1º Semestra)

		(entonnes)	•	•
	Pousons	Crustaces	Mollusques	Total
Consommation	624,415	0,165	5,225	629,805
Mareyage en frais	8464,545	1,12	416,155	888 1,82
Riserve à la transformation artisanale		00	614,895	4114,49
Total	12588,555	1,285	1036,275	13626, 115

Porte de contrôle de mbour hapports mennels statistiques

DISTRIBUTION DES PRODUITS TRANSFORMES (Ler semestre

(en tonnes)

Senegal

HARCHES LOCAUX	Dakar	DIOURBEL	FATICK	KAGLACK	St LOUIS	LOUGA	KBLDA	TAMBA	THIES	ZIGUINCH	SOUS TOTAL	postale, Ministration of Marie Control of Co
429,36	709,238	415,33	340,85	765,375	310,435	299,89	62,349	122,66	374,3	55,205	3985,58	The same of the sa
10,49	17,33	10,15	8,33	18,71	7,59	7,33	1,52	3	9,16	1,36	94,97	1 %

PAYS ETRANGERS

MALI	GUINEE BISSAU	GAMBIE	FRANCE	BURKINA		sous	TOTAL	
				FASSO	1060	TOTAL	GENERAL	
51,61	39,745	28,4	39,19	35,1	11,7	205,745	4091,247	
1,26	0,97	0,69	0,95	0,86	0,3	5,03	100	%

SOURCE : poste de controle de Mbour

Rapport mensuels statistiques

annexe 2 (suite)

DISTRIBUTION DES PRODUITS TRANSFORMES (1er semestre 91)

(en tonnes)

Senegal

	ļ			1 m	e e e e e e e e e e e e e e e e e e e		1	į		sous
AKAR	DIGURREL	FATION	KACLACK	St LOUIS	LOUGA	MOLDA	TAMBA	THIES	ZIGUINCH	TOTAL
- dispression - dispression	, and the control of		· ;		**************************************				; ;	
307,55	215,665	174,42	209,985	233,58	150,745	112,97	132,38	212,3	61,275	1858,85
	2 mm v v v m v		en e			·				
16,27	11,41	9,23	11,11	12,36	7,97	5,98	7	11,32	3,26	57,93
2	07,55	07,55 215,665	07,55 215,665 174,42	07,55 215,665 174,42 209,985	07,55 215,665 174,42 209,985 233,58	07,55 215,665 174,42 209,985 233,58 150,745	07,55 215,665 174,42 209,985 233,58 150,745 112,97	07,55 215,665 174,42 209,985 233,58 150,745 112,97 132,38	07,55 215,665 174,42 209,985 233,58 150,745 112,97 132,38 212,3	07,55 215,665 174,42 209,985 233,58 150,745 112,97 132,38 212,3 61,275

PAYS ETRANGERS

MALI	GUINEE BISSAU	GAMB I E	FRANCE	BURKINA Fasso	70 G 9	SOUS Total	TOTAL GENERAL	
13,55	0,6	7,81	5,7	11,5	88	39,16	1890,015	
0,72	0,03	0,41	0,3	0,61	69	2,07	100	%

SOURCE :poste de controle de Mbour

Rapport mensuels statistiques

annexe 3

MAREYAGE EN FRAIS (volume 2eme semestre 1990)

REGIONS DESSERVIES	POISSON (T)	%	CRUSTACE	%	MOLLUSQUES	×.	TOTAL	%
DAKAR	6144,635	29,66	1,31	100	1593,11	100	7739,055	34,69
THIES	2099,805	10,14		99		20	2099,805	9,41
DIQURBEL	2643,135	12,76		99		28	2643,135	11,85
LOUGA	2326,835	11,23		38		00	2326,035	10,43
ST.LOUIS	1982,595	9,57		00		60	1982,595	3,88
KAOLACK	2147,445	10, 36		88		98	2147,445	9,62
FATICK	500,185	2,41		99		දිව	500,185	2,24
TAMBACOUNDA	1762,285	8,51	The second secon	00	3	62	1762,285	7,9
KOLDA	563,534	2,72		66		86	563,535	2, 52
ZIGUINCHOR	545,21	2,64		90		eo	545,21	2,46
TOTAL	20714,87	100	1,31	100	1593,11	100	22309,29	108

Sources:Poste de controle de Mbour

Rapports mensuels statitiques

annex 3 (suite)

MAREYAGE EN FRAIS (volume 1er semestre 91)

REGIONS DESSERVIES	POISSON	%	CRUSTACE	%	KOLLUSQUES	y.	TOTAL	%
DAKAR	2108,7	24,91	1,12	100	416,155	416,155	2525,975	28,44
THIES	1244,13	14,7		98		୧୯	1244,13	14,00
DIOURBEL	1331,555	15,73		69		00	1331,555	14,99
LOUGA	994,78	11,75		98		99	994,78	11,2
ST.LOUIS	659,88	7,79		00	(88	659,88	7,43
XAOLACX	690,93	3,16		00		00	690,93	7,78
FATICK	462,48	5,54		88	0	00	462,48	5,21
TAMBACOUNDA	295,05	3,49		22	>	00	295,06	3,32
KOLDA	220,13	2,68		98		68	228,13	2,48
ZIGUINCHOR	456,9	5,41	2	00		00	456,9	5,15
TOTAL	8464,545	100	1,12	188	416,155	100	8881,82	126

Sources:Poste de controle de Mbour

Rapports mensuels statitiques

//-)) C C O R D DE RETROCESSION

Entro

LA REPUBLIQUE DU SENEGAL (ci-après dénomméle Gouvernement)

E ti

LA CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE DU SENEGAL

(ci-après dénommée la C.N.C.A.S.)

Ç

Attendu que le Fonds Africain de Développement (ci-après dénommé le FAD) a accepté de financer la totalité des coûts en devises et une partie des coûts locaux du projet de développement de la pêche artisanale de la petite côte (ci-après dénommé le Projet);

Attendu que le Projet comporte un important volet crédit (ciaprès désigné la composante "ligne de crédit" du Projet) dont l'éxécution est confiée à la C.N.C.A.S :

Attendu que, par un Accord de Prêt en date du 25 avril 1986 (ci-après dénommé l'Accord de Prêt) entre le FAD et le Gouvernement, le FAD a accepté de consentir au Gouvernement, aux termes et conditions prévus dans ledit Accord, un prêt en diverses monnaies équivalant à six millions sept cent cinquante mille unités de compte (UC 6.750.000) (ci après désigné le Prat) :

Attendu que le Gouvernement, selon les termes dudit Accord, doit rétrocéder à la C.N.C.A.S une partie des fonds du Prêt, équivalent à quatre millions huit cent soixante dix mille unités de compte (UC 4.870.000);

Attendu que le Gouvernement et la C.N.C.A.S ont accepté de conclure le présent Accerd, lequel constitue la convention de rétrocession prévue à l'article VI, section 6.01, IV) de l'Accord de Prêt -

Par ces motifs, les deux parties conviennent de ce qui suit

Section 1.01 : Montant

Le Gouvernement rétrocède à la C.N.C.A.S., qui accepte, une partic des fonds provenant du Prêt, équivalent à quatre millions huit cent soixante dix mille unités de compte (UC 4.870.000).

Section 1.02 : OBJET

Les fonds de la présente rétrocession financeront exclusivement l'exécution de la componente "Highe de crédit" du Brojet. annexe 4 (Sulta)

ARTICLE II : REMBOURSEMENT

Section 2.01: Remboursement du Principal

Après un différé de cino (5) ans courant à partir de la date de signature du présent Accord, la C.N.C.A.S. remboursera le principal du Prêt en trente (30) versements semestriels successifs dont les vingt neuf (29) premiers équivaudront chacun à cent soixante deux mille trois cent trente trois unités de compte F.A.D. (UC 162 333) et le dernier à cent soixante deux mille trois cent quarante trois unités de compte F.A.D. (UC 162 343).

Section 2.02 : Intérêt

La C.N.C.A.S. paiera sur les encours successifs du Prêt rétrocédé un intérêt de deux virgule zéro pour cent (2,0%) par an.

Section 2.03 : Commission de service

La C.N.C.A.S. paiera une commission de service de trois quarts (3/4) de un pour cent (1%) l'an sur le montant du Prêt décaissé et non encorremboursé.

Section 2.04 : Echéances

Le principal du Prêt rétrocédé, les intérêts et la Commission de service devront être versés au compte nº 3.17.15.13, ouvert à l'Agence nationale de la B.C.E.A.O. au nom du Trésorier Général.

Le premier remboursement en principal interviendra soit le premier janvier soit le premier juillet, selon celle des deux dates qui suivra immédiatement l'expiration de la période de grâce prévue à la section 2.01 ci-dessus.

Les versements pour les intérêts et pour la commication de service se feront le premier janvier et le premier juillet de chaque année dès la première année de l'entrée en vigueur du présent Accord de rétroccssion.

3/

ARTICLE III : DECAISSEMENT

Section III.01 : Premier décaissement

La cate fixée pour le premier décaissement est celle qui aura été convenue entre le FAD et le Gouvernement.

Section III 02. Dernier décaissement

La date fixée pour le dernier décaissement est celle qui aura été convenue entre le FAD et le Gouvernement.

Section III.03

Les décaissements des fonds du Prêt se font par l'intermédiaire du Ministère de l'Economie et des Finances à la domande de la C.N.C.A.S. et suivant les procédures prévues par le FAD.

ARTICLE IV : EXECUTION DU PROJET

Section 4.01 : Engagements

C.M.C.A.S otengage

- a) à exécuter la composante "ligne de crédit" du Projet avec toute la diligence et l'efficacité voulues suivant les normes financières, administratives et techniques, conformément aux programmes d'investissements, aux prévisions budgétaires, aux plans et au cahier de charges approuvés par le FAD.
- b) à n'utiliser les fonds mis à la disposition que pour les besoins se emportant à la composante "ligne de crédit"du Projet.
- c) à déterminer les modalités et conditions d'octroi des Prêts individuels aux artisans-pêcheurs sur la composante "ligne de crédit" du Projet. Ces conditions devront être des conditions de faveur et doivent avoir été préalablement approuvées par le FAD.
- d) à autoriser les fonctionnaires et experts envoyés par le FAD ou le Gouvernement à contrôler l'exécution de la composante "ligne de crédit" du Projet.
- c) à fournir aux dates spécifiées dans chaque cas les documents suivants :

- dans les trois (3) mois après l'expiration de chaque trimestre de l'année civile ou dans tout autre délai qui serait convenu avec le FAD, des rapports sur l'exécution de la composante "ligne de crédit" du Projet, --conformément aux directives qui seront données de temps à autre par le FAD.

'- tous rapports que le FAD pourra raisonnablement demander au sujet de l'utilisation des sommes prêtées et de l'avancement de la composante "ligne de crédit" du Projet.

- les documents financiers certifiés relatifs à cette composante dans les quatre mois suivant la clôture de chaque exercice financier.

ARTICLE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Section 5.01 : La C.N.C.A.S. comptabilisera dans ses livres les opérations relevant de l'éxécution de la composante "Ligne de crédit" du Projet comme des opérations de I Etat.

Section 5.02 Entrée en vigueur

Le présent Accord de rétrocession entre en vigueur à sa date de signature.

Section 5.03 : Adresses prévues

Les deux parties éligent domicile aux adresses suivantes :

- pour le Gouvernement :

Ministère de l'Economie et des Finance Rue Charles Lainé B.P 4017 - DAKAR

pour la C.N.C.A.S. Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal.

> 14 rue Aristide Le Dantec B.P 3890 - DAKAR

Section 5.04:

Le Présent Accord est établi en 🔥 exemplaires originaix laisant également foi.-

Pour la Caisse Nationale de Crédit

Agricole du Sénégal

Directour

Pour la République du Sénégal

Le Societand d'Iliat

Aufele du Ministra W/TEconomia

· ci des l'ad i (Dec.

MOUSEA.

MINISTERE DELEGUE CHARGE DES RÉSSOURCES ANIMALES

DIRECTION DE L'OCEANOGRAPHIE ET DES PECHES MARITIMES

-= STATUT D'UN GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE =-

/ARTICLE 1 - CONSTITUTION
Il est constitué entre les artisans professionnel de
et ceux qui adhéreront au présent statut, un Groupement d'Intérêt Economique régi par la loi N°85-40 du 29.07.1985 sur les Groupements d'intérêt économique.
/ARTICLE 2 - DENOMINATION
Le Groupement d'Intérêt Economique prend le dénomination de :
/ARTICLE 3 - CBJET
Le Groupement d'Intérêt Economique a pour objet : - de mettre en neuvre tous les mayens propres à faciliter les activité économiques collectives ou individuelles de ses mambres ; - d'améliorer ou d'accroître les résultats de cette activité ; - d'acquérir des moyens appropriés pour ses membres ; - de constituer une épargne pour le renouvellement du matériel de ses
 de commercialiser des produits découlant des activités de ses membre d'assurer la formation et l'éducation de ses membres.
/ARTICLE 4 - POUVOIRS ET IMMATRICULATION AU REGISTRE DE COMMERCE
Pour réaliser son objet ci-dessus, le Groupement aura tous les pouvoir dont : - d'acquérir, d'utiliser, de disposer de tous les biens nécessaires à l'exercice des activités
ZARTICLE 5 - DUREE
La durée du Groupement d'Intérêt Economique est de :
/ARTICLE 6 - SIEGE SOCIAL
Le siège social du Groupement d'Intérêt Economique est établi à :

ARTICLE 7 - L'admission ou le retrait d'un membre, les pouvoirs et le fonctionnement de l'assemblée générale, l'administration du groupement, le contrôle de la gestion et des comptes se ferent conformément aux articles 1479, 1480, 1481,

..../...

,1482, de la loi 85-40 du 29 Juillet 1985.

annexe 5 (swite)

/>RTICLE 8 - CAUSE DE DISSOLUTION

Le Groupement d'Intérêt Economique est dissous dans les conditions suivantes :

1/ - Par l'arrivée au terme ;

NESP

- 2/ Par la réalisation ou l'extinction de son objectif ;
- 3/ Par la décision de ses membres dans les conditions prévues à l'article 7 :
- 4/ Par décision judiciaire, pour des justes motifs.

En cas de dissolution d'office, celle-ci est prononcée dans les cas suivants :

- Violation des dispositions légales ou statutaires en dépit des avertissements adressés par l'autorité de contrôle ;
- Si le nombre des adhérents diminue et que ce fait constitue, de l'avis de l'autorité de contrôle, une grave atteinte au caractère du groupement.

Les adhérents qui se seraient retirés ou auraient été exclus du groupement demeurent responsables des dattes de celui-ci sur leur patrimoine propre. Ils sont solidaires sauf convention contraire, avec les tiers contractants.

TITRE II - DISPOSITIONS GENERALES

/ARTICLE 9 -

devant l'autorité de contrôle en vue d'un règlement à l'amiable préalablement à toute procédure contentieuse.

Fait	a	;	le

1/

CONDITIONS D'OCTROI DES PRETS SUR LIGNE DE CREDIT PAPEC

1. PRET AUX GROUPEMENTS DE PECHEURS POUR LE MATERIEL DE PECHE

- Apport personnel : 20 %

- Taux : 11 %

- Durée maximum du prêt :

. Pirogue traditionnelle : 36 mois
. Moteur hors bord : 15 mois
. Filet et grément : 12 mois

. Senne tournante coulissante 3 ans.

- Garanties :

- . Engagement de versement des recettes
- . Caution solidaire
- . Assurance vie
- . Nantissement et assurance du matériel.

2. PRET AUX PECHEURS INIDIVIDUELS

- Apport personnel : 20 %

- Taux : 15,5 %

- Durée maximum du prêt : identique au 🖇 1

- Garanties

- . Engagement de versement des recettes
- . Assurance vie
- . Nantissement du matériel
- . Assurance du matériel
- . Hypotèque ou caution éventuellement.

3. PRET AUX MAREYEURS ET AUX PROMOTEURS DE COMPLEXES FRIGORIFIQUES-

- Apport personnel : 20 %

- Taux + GIE : 11 %

- individuels 15,5 %

- Durée maximum du prêt :

. Véhicule : 4 ans

. . Machine : 6 ans

•../...

- Garanties :

- . Assurance vie
- . Assurance et nantissement du matériel
- . Caution solidaire
- . Hypothèque ou caution.

4. PRET AUX GROUPEMENTS DE TRANSFORMATEURS

4.1. Equipements

- Toux d'intérêt : 11 %

- Apport personnel : 20 %

- Durée maximum du prêt :

. petits équipements individuels : 2 ans

. infrastructures collectives : 3 ans

. Véhicules : 4 ans.

4.2. Fonds de roulement

- Taux d'intérêt : 13 %

- Durée maximum : 6 mois

- Ouverture d'un compte sur livret epargne.

4.3. Garanties

- . Caution solidaire
- . Assurance et nantissement du matériel
- . Engagement de versement des recettes.

5. PRET AUX GROUPEMENTS DE MECANICIENS

5.1. Outillage lourd et leger

- Apport personnel : 20 %

- Taux d'intérêt : 11 %

- Durée maximum : 3 ans.

5.2. Pièces détachées

- Apport personnel : 20 %

- Taux d'intérêt : 11 %

- Durée : en fonction du stock.

5.3. Garanties:

- . Caution solidaire
 - . Assurance vie
 - . Assurance et nantissement du matériel
 - . Engagement de versement des recettes.

6. PRET AUX GROUPEMENTS DE CHARPENTIERS

- Apport personnel : 20 % - Taux : 11 %

- Durée maximum du prêt

. Outillage léger : 2 ans . Outillage lourd : 5 ans

- Garanties :

- . Nantissement et assurance du matériel
- . Assurance vie
- . Hypothèque ou caution éventuellement.

7. PRET AUX GROUPEMENTS DE JEUNES PROMOTEURS

a/ Financement de l'apport personnel par la DIRE

Conditions

- Plafonds par opération et entité emprunteuse : 1.500.000 F.CFA
- . Taux d'intérêt maximum 6 %
- . Durée maximum du prêt : 4 ans dont 4 mois de différé.
- . Remboursement par mensualités constantes.

b/ Financement complémentaire sur ligne de crédit PAPEC

Conditions

identiques aux \$1, 3, 4, 5, 6.

Typologie des GIE

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		·
NOM DU GIE	ACTIVITE	NOMBRE DE MEMBRES	ANNEE DE CREATION
MBOUR SERERES	PECHE	100	1988
MBOUR GOLF	n	41	1987
MBOUR TEFESS	77	29	1987
DEGGO MBOUR	n	24	1988
GOJEPEC	77	28	1938
MATO MATO	77	17	1938
NDAR GU NDAN	n	21	1933
NOPAL DIABOT	n	25	1988
DIOUBO MBOUR	77	23	1 1 1938
NDIOBENE	77	13	1989
BOX DIOM	מ	15	1989
SANTA YALLA	,	19	1989
EXPROMER	77	2	1998
YALLA YANA	ח	13	1939
GALOU DEGGO	77	24	1933
MENGO	, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	4.2	1969
ND IOLOFENE	77	24	1989

annexe 7 (suite)

Typologie des GIE (suite)

	•		•
BOK DIOM	"	1 5	1989
SANTA YALLA	n	19	1939
EXPROMER	n	2	1990
YALLA YANA	n	18	1939
GALOU DEGGO	n	24	1988
MENGO	n	12	1989
NDIOLOFENE	η	24	1989
LA LINGUERE	77	12	1939
RUE DE PARIS	77	25	1989
¿OLOEBA		3	1990
ECP MABY	TRANSFORMAT	1 12	1991
SOP ARMED T. CHERTS	n	1 . 45	1991
TONHAL SOUNCE RER	79	16	1991
DIELY	77	15	1931
BOX DIOM 1	ת	12	1991
BOX.DION 2	77	15	1931
YSLLA YANA	77	!	1991
SOP-ABDOU DIGUF	n	15	1991

Typologie des GIE

NOM DU GÍE	ACTIVITE	NOMBRE DE MEMBRES	ANNEE DE CREATION
TAKOU LISUEYE	P ECHE	166	1988
SOP ELISAPETH	77	41	1987
BOK KHALATE	77	29	1987
MARPE	"	24	1988
NGAYENNE	,,	28	1988
DANFA KUNDA	77	17	1988
ALY GILAYE	,,	21	1988
LANGCUSTE	7	25	1988
FAMILLE DIAKHATE	77	23	1986
SAKOU NDIARIGNE	77	13	1989
CHANTIER NAVAL Mb	77	15	1989
ANDE DIQUES	77	19	1989
TOTAL	48	666	
	,		

IDENTIFICATION DES GIE ET REMBOURSEMENT DU CREDIT

NUMERO GIE	NOMBRE DE MEMBRES	NOMERE DE PRETS	NOMBRE DE BENEFICIAIRE	MONTANT EMPRUNTS	IMPAYES	ENCOURS
. 1	100	10	47	12 6174425	2601993	2681993
2	41	5	48	10 739324	826315	1 208614
3	29	4	36	16 161200	2097753	7934311
4	24	5	24	5115649	258617	258617
5	26	3	3	1473430	382690	415930
6	17	3	11	7 600522	2358491	3879981
7	! . 24	4	31	5339485	270231	270231
73	: · ! 25 !	3	15	4766282	303065	308065
9	23	2	1 13	4025745	1359873	1352873
18	10	3	3	 28 87 636	745622 	745622

IDENTIFICATION DES GIE ET REMBOURSEMENT DU CREDIT

(suite)

11	15	4	13	5097721	76 2298	1435738
12	19	· '	. 18	4923130	1702299	1702299
12	2	<u>.</u>	2	3500 000	167783	2192687
14	18	2	15	4389767	745236	872433
1.5	24	5	27	4879218	1279758	2472583
15	12	; ; ,	12	3225258	864357	864357
1 7	24		22	: £934848	1907253	3242852
43	18	2	5	1333220	225488	225485
15	25		ę.	3223 682	877543	1721889
28	3	5	3	1501748	60	456583
TOTAL	465	£5	342	109289550	19732582	34161466

G. I. E. :
••••••••••••••••••••••••••••••••••
PROCES VERBA'L DE 'L' ASSEMB'LEE GENERA'LE
ORDINAIRE DU
's an mil neuf cent quatre vingtlele Conseil
d'Administration se sont réunis sous la présidence de M
ETAIENT PRESENT OU REPRESENTES :
ORDRE DU JOUR
Demande de prêt d'équipement auprès de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal.
L'assemblée générale mandate son Président pour engager le G.I.E. de
et signer tous les documents auprès de la
C.N.C.A.S. pour un prêt d'un montant total de
pour une durée de
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
••••••

L'ordre du jour étant épuisé, le drésident lève la séance.

Les Membres

le Président

	PAPEC

	•
MBC	DUR

CNCAS

MBOUR

FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUR CHAQUE MEMBRE

Prénoms et Nom		
Fils dc	et do	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Né le	à	. CI du
Adresse :		
Situation de famille (1) :	Célibataire	Nombre d'épouses
	Divorcé	Nombre d'enfants à chargé
	Marié	Autres personnes à charge
	Veus	
Profession :	·	Employeur :
N° Compte à la CNCAS :		
Propriétaire :	Permis d'occuper	Autres :
Surface terre :	Evaluation totale	:
Propriété d'animaux :		Valeur :
Propriété de matériel :		Valeur :

NGAGEMENTS E TERIEURS	ORGANISME	DUREE RESTANTE	ECHEANCES ANNUELLES	RESTANT DU
Γ.				
Γ.				
Γ,				

N° Permis conduire

N° Inscription métiers

N° Inscription pêche

SIGNATURE

yer les mentions inutiles

Autres revenus

Annexe 11

11,11	10/10	323
Répartition	dụ	Prêt

CN.C.A.S - PAPEC

MBOUR

DATE DE LA DEMANDE

GIE DE

DATE DU DEBLOCAGE

· PRENOMS ET NOMS	OBJET DE	COUT TOTAL	APPORT PERSONNEL	MONTANT DU PRET	PERIODICITE DU REMBOURSEMENT	MONTANT DE L'ÉCHEANCE	TOTAL A #
				, (
	٠.	,					
						-	
							The tree tree to the contract of the contract
						agentina and the control of the cont	
<u> </u>		4,9			ì		
		. ()	**************************************				
)			i	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
TOTAUX							

RÉPUBLIQUE DU SENEGAL		
E.C C.N.C.A.S G.I.E.		
-= PROC	CES-YERBAU DE RECEPTION =-	
,====		
Date de réception :		
Nom et qualité du fournisse	eur :	LO-
Nom et qualité des membres		
	BB	
Arrêté le présent 2.V. à	que nous certifio	ons avoir réceptionnés.
	A	, le19
Enumération des pièces just	tificatives jointes	

-=- CONTRAT DE VENTE À CREDIT -=-

	Entre le Groupement d'Intérêt Economique (G.I.E.)
	représenté par son drésident Mr
ė.	
	ξT
Mr	domicilie à
	G
·	Il a été convenu de ce qui suit :
Article	
	- Le G.I.Z. vend à créait à Mr;
le matério	ol de pêche ei-deseaus césigné es aux conditions stipulées.
	1) Moteur :
	MarquePuissancScric
	?cix
	Acompte
	Echéance mensuelle
Article 2	•
. •	Mrs'engage à verser le
	de chaque mois le montant de l'échéance mensuelle au-
près du P	résident du G.I. <i>ĉ.</i>
	Date de la 1ere echéance : Le
4	Date de la dernière echéance : Le

Article 3.

Le G.I.E. se réserve le droit en cas d'impayé, 10 jours après la mise en demeure :

- d'exiger le temboursement des sommes dûes et d'engager des poursuites contre le débitéur ;
- de saisir sans préavis le matériel de pêche ci-dessus désigné qui peut être revendu sans possibilité de recours du contractant.

Article 4.

En cas de litige relatif au présent contrat, la juridiction compétente est celle du siège du C.I.J.

ðait en	2	exemplaires	à	·	
			٠.	·.	
6c :		·			

rour le G.I.E.

Pour acceptation

Le Président

ce Débiteur

il ère du Développement Rural

nistre délégué chargé des Ressources Animales PAPEC

Fiche de Suivi Individuelle

endce de la Gestion des Crédits

t :			Total à rembourser Nombre d'Echéance :				
2;	2s Libel!e		Référence Débit	Crédit	SOLDES		
		Document			Débit	Crédit	
				,			
• ••••••				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
		,					
			و مده و د			* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *	
			,				
				sa da tha - b c	,		
			·				
		V.,					
					······································		
···		,,,		· ····································	••••	***************************************	
i 							
	•		. 🕼				

					·	*	
					1	स स	
			or 17 - 11114 14114 1411		••••••		
			· ··········· · · ···· ·				
				,,		······································	
		······					
	-		******	·····			
·		**********************************					
					·		
•. \							
			.,	· · · · · · · · · · · · · · ·		·········· , ۷.······ ,	
						······································	
·······							
- }							
	à.						
						<u> </u>	
				•			
						<u></u>	
					1		
.)						<u>.</u> 4	

Titère du Développement Rural

tustre délégué chargé des Ressources Animales PAPEC

i vice de la Gestion des Crédits

Fiche de Suivi

GIE:

Financement Document Prét Rembourser Ethéance Ech	-
	ombre iéance
	*** *
	· · · · ·

Dates	Libelle	Encours de	la dette	S O L	D E S
:		Débit	Crédit	- Débit	Crédit
	•				
			.,		
		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
	······································				
	-				
	, .			/ · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
				,	
		<u>.</u>		· ·· · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
)		
	······································				
	······································				
	.6				
			······		
				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	·	;			
		· .			
	"				
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	······································		<i>a</i>		
F	l - ∰ ¥n	1		*	

MBOUR

Annexe 16

Compte : Ligne de crédit.

	LIBELLE	REFERENCE DOCUMENT	DEBIT	CREDIT	s o	LDES
		DOCUMENT		,	DEBIT	CREDIT
				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
i İ			<u> </u>			
-						
┼						
-			<u> </u>			
ļ					<u> </u>	
		i				
		j.			1	
		!		5		
						
+	. 10				 	
-						
┼—						
-	·			ļ		
-	·					
 			ļ			
	·					
				; ;	<u> </u>	•
1				!!!		
1				,		
		 	<u> </u>			
-		<u> </u>	<u> </u>			
- 			 			
-		<u> </u>		·		
	 		<u> </u>			· ·
1	·	 	<u> </u>			
+-			 	 	 	·

Annexe 47

U NOC A S

Compte Investissement GIE:

'ES	LIBELLE REFERENCE DEBIT CREDIT DOCUMENT		DEBIT	CREDIT	j so	LDES
		DOCUMENT			DEBIT	CREDIT
				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
						·
					<u>}-</u>	•
·						<u>.</u>
						
				<u> </u>		·
		·.				
	· 					
		1,9				
		/	,		<u> </u>	
	<u> </u>					
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				<u></u>
				<u> </u>		<u> </u>
			<u> </u>			i .
		·				1
	 				-	!
				<u> · </u>	<u> </u>	
				-	ļ	i !
						<u> </u>
				 	<u> </u>	·

Annexe 18

Compte Fournisseur:

ł					
LIBELLE	REFERENCE DOCUMENT	DEBIT	CREDIT	S O	LDES
	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			DEBIT	CREDIT
		·			·
					
•			(
	1				•
		.05			
		0			٠.
20				-	
O					
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
				···	
·			 		
				1.	!
 		 		 	
	,	ļ		 	
		<u> </u>	 	\ .	<u> </u>
			-		
		DOCUMENT	DOCUNENT	DOCUMENT	DOCUMENT DEBIT DET DEBIT D

4-3-1 TONTINE HISE LIQUIDE PRODUCTEUR MBOUR

CLASSES	I de 35 a 100 000	II DE 100 a 200 608	III DE 200 a 300 000
Nombre de tontines	7	4	8
KOMBRE MOYEN DE MEMBRES	93 (1)	130 (1)	173 (1)
Montant moyen des cotisations	2357,14	3125	1625
Montant moyen percu	63430 (2)	144758 (2)	247 5 88 (2)
frequence Moyenne du tour par an	2.72 (3)	e,28 (3)	3,81 (3)
Montant moyen verse par tontine /an	(1×2×3) 4548363 (A)	(1x2x3) 52689 88 (B)	(1x2x3) 34682175 (C)
7 8 7 8 L = (A+P+0)		44599 43 8	

annexe 20

Tontines mise liquide mareyens-Mour

CLASSES	I 50 a 100 000	II 100 = 200 000	III 200 a 400 000
Nombre de tontines	4	4	2
Dures moyenne d'existance (ans)	3,25	2,5	2,5
Montant moyen de la cotisation par tour	756,25	1762,5	1808
Nombre moyen perou par membre et par tour en moyenne	75027,5 (2)	126475 (2)	325 208 (2)
fraquence moyenne du tour par an	2(3)	6, 55 (3)	2, 893 (3)
masse globale distribee au niveau de chaque tontine /an en moyenne	(1x2x3) 7766391 (A)	(1x2x3) 5954057 (3)	(1x2x3) 12068087 (C)
nombre woyen de membres	51,75 (1)	93,75 (4)	47,5 (4)
Somme des masses globales distribuees par tontine et par an	A+B+≎ =	26822536	

annexe 21

Les depôts mareyeurs

CLASSE	I	II	III	IU
	15 a 100 000	100 a 200 000	200 a 300 000	300 a 400 000
Hontant moyen du depot par jour de vente	1000 (1)	2750 (1)	3000 (1)	12 002 (1)
Duree de vie des depots (ans)	1,33 (2)	6,5 (2)	4 (2)	18 (2)
Montant moyen du retrait	60900	282 888	265 000	482 880
Nombre de Sepsita	5 (3)	4 (3)	3 (3)	5 (3)
Mondand depose par an	(1*2*3) 2192888 (A)	(1*2*3) 4815888 (B)	(1+2*3) 2190 020 - (0)	(1*2*3) 2198 888 (D)

I C I A L (A)+(B)+(C)

3**8** 297 388

SOURCE: CREDETIP (1990)

TABLEAU NUMERO 3 TONTINE

annexe 20

4-3-4 TONTINE MISE LIQUIDE MEMBRE EQUIPAGE Mbour

CLASSES	de 22 500 a 70 200	DE 100 a 200 000	III DE 200 a 380 000
Nombre de tontines	3	3	8
NOMBRE MOYEN DE MEMBRES	85 (1)	186 (1)	173 (1)
Montant moyen de la cotisation	1388	4898	1625
Montant wegen percy	55 868(2)	193 338(2)	247 588 (2)
frequence moyenhe du tour	2,56 (3)	1,28 (3)	9. 34 (3)
Montant moyen verse par tontine /an		(1x2x3) 24 591 576 (B)	(1x2x3) 34632175 (0)
Tetal verse (A+3)		27 677 376	

Tontines muse liquide transformateurs revendeurs

	, 		
CLASSES	I 50 000	II 50 a 100 000	III 100 a 200 000
Nombre de tontines	4	6	6
Duree moyenne d'existance	2	2,16	3,583
Montant moyen de la cotisation par tour	590	584,25	920,9
Nombre moyen de membres	58 (1)	187 (1)	141 (1)
Montant percu par membre et par tour en moyenne	31562, 5 (2)	73088 (2)	164588 (3)
frequence moyenne de tour par an	1,75 (3)	3,7 75 (3)	2,28 3 (3)
Masse globale colléctee par an	2761713	6061336	6633264
Somme des masses globales		15506318	

SOURCE: GREDETIP (1990) Tableau nUMERO 5 TONTINE

QUESTIONNAIRE DESTINE AUX UNITES DE PRODUCTION

- 1.) Type de l'unité de production (pêcheur, transformateur, mareyeur...)
 - 2.) Niveau d'équipement
 - 3.) Forme d'acquisition
 - a) Epargne
 - b) Crédit informel
 - c) Crédit formel
 - 4.) Revenu mensuel moyen
 - 5.) Etes vous membre d'un GIE ?
 - a) non : (pourquoi)
 - b) oui
- Perception sur la procédure administrative, l'échéance des prêts, le taux d'interêt.
 - -Propositions éventuelles .
 - 6.) Perception sur le mécanisme du financement informel
- 7.) Avez vous des problèmes de remboursement du crédit institutionnel?
 - 8.) Quels sont vos problèmes liés au manque de financement?

QUESTIONNAIRE DESTINE AUX GIE

ITypologie des GIE

- 1.) Nom du GIE
- 2.) date de création
- 3.) relève t'il d'une section ?
- 4.) Population concernée
- 5.) président
- 6.) Moyens disponibles
- 7.) Nombre de membres
- 8.) Niveau d'instruction des membres
- 9.) Avez vous bénéficié d'une formation en gestion ?

II Evaluation de la demande du crédit

- 1.) Nombre de prêts obtenus dans l'année (valeur)
- 2.)Nombre de prêts obtenus dans le passé (valeur)
- 3.) Sources des prêts formels à l'heure actuelle et dans le passé.
- Garanties demandées
- Taux d'interêt
- echéance des prêts
- Utilisation des sommes empruntées
- 4.) Facilités /difficultés de rejoindre l'institution financière.
 - 5.) Facilités /difficultés de remplir les formulaires
 - 6.) Avez-vous actuellement des besoins de financement?
- 7.) Pensez vous que vos objectifs ont été atteints? expliquez

III Identificarion des GIE et rembourssement

du crédit

- 1.) Comment est structuré le GIE ?
- 2.) Comment fonctionne votre SIE ?
- 3.) Avez vous des problèmes de remboursement ?
- 4.) Comment avez vous résolu ce problème de remboursement ?
- 5.) Votre perception sur le mécanisme du financement formel.
- 6.) Quelles sont vos propositions éventuelles ?
- 7.) Y- a t'il des problèmes au sein de votre association ?

Non: comment faites vous pour les eviter ?

Oui: Le quel ? expliquez.

8.) Pensez vous necessaire d'introduire certains changements dans le mode de fonctionnement de votre organisation pour son amélioration ?

Non: pourquoi ?

oui: les quels et pourquoi ?

9.) Pensez vous expulser certains membres du GIE ? pourquoi?



- 1 Moyens de contact avec les clients ?
- 2 Nombre de quichets ?
- 3 Nombre et valeur des prêts en cours ?
- 4 Nombre et valeur des prêts des trois dernières années ?
- 5 Utilisation déclarée des prêts ?
- 6 Forme des prêts (moyen terme, long terme, court terme) ?
- 7 Garanties demandées ?
- 8 Forme de remboursement ?
- 9 Echéance des remboursements ?
- 10 Procédures de recouvrement des créances douteuses ?
- 11 Taux de couverture des demandes ?
- 12 Aptitude des clients à remplir la demande de prêt ?
- 13 Temps moyen pour l'analyse des dossiers ?
- 14 Nombre de clients ?
- 15 Taux de recouvrement ?
- 16 Les raisons que vous donnez aux impayés ?